



FR

CETTE ACTION EST FINANCÉE PAR L'UNION EUROPÉENNE

ANNEXE 1

de la Décision d'exécution de la Commission relative au financement du plan d'action annuel en faveur de l'Union des Comores pour 2022

**Document d'action – Programme « Pacte Vert et Bleu - Comores Ulanga ne Maesha »
(l'Environnement pour la vie) – PVB-CUM**

PLAN D'ACTION ANNUEL

Le présent document constitue le programme de travail annuel au sens de l'article 110, paragraphe 2, du règlement financier, ainsi que le plan d'action au sens de l'article 23 du règlement IVCDI - Europe dans le monde.

1 SYNTHÈSE

1.1 Tableau récapitulatif de l'Action

| | |
|---|--|
| 1. Intitulé CRIS/OPSYS Acte de base | Programme « Pacte Vert et Bleu - Comores Ulanga ne Maesha » (l'Environnement pour la vie) – PVB-CUM Référence opérationnelle OPSYS : ACT-61259 Financé au titre de l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVCDI - Europe dans le monde) |
| 2. Initiative 'Team Europe' | Oui Team Europe Initiative « Pacte vert et bleu pour une croissance inclusive » en Union des Comores |
| 3. Zone bénéficiaire de l'action | L'action sera menée en Union des Comores |
| 4. Document de programmation | Programme Indicatif Pluriannuel (PIP) 2021-2027, Union des Comores |
| 5. Lien avec les objectifs du (ou des) PIP (s) /résultats attendus concernés | Domaines prioritaires 1 (Pacte Vert et Bleu) et 3 Gouvernance inclusive OS1.1 Promouvoir la conservation et la gestion durable des ressources naturelles, de la biodiversité et des écosystèmes terrestres et marins R.1.1. L'environnement est protégé et la biodiversité est préservée R1.2. Des pratiques de gestion durable des déchets sont initiées |

| | |
|---|---|
| | <p>R1.3 Les espèces endémiques sont protégées et les services écosystémiques sont maintenus</p> <p>OS2.1. Améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations</p> <p>R2.1 la production et productivité durable de l’agriculture, de l’élevage et de la pêche sont en hausse et les produits davantage commercialisés localement</p> <p>OS 3.1 Favoriser l’intégration des enjeux environnementaux au niveau local</p> <p>R3.1. Les schémas d’aménagement du territoire sont des outils de dialogue entre tous les acteurs (locaux-Etat-société civile)</p> |
| DOMAINES PRIORITAIRES ET INFORMATIONS SECTORIELLES | |
| 6. Domaine(s) prioritaire(s), secteurs | <p>Domaine prioritaire 1 : Pacte vert et bleu</p> <p>CAD 410 - Protection de l’environnement général</p> <p>CAD 310 - Agriculture, sylviculture , aquaculture et pêche</p> <p>Domaine prioritaire 3 Gouvernance :</p> <p>CAD 151 – Gouvernement et société</p> |
| 7. Objectifs de développement durable (ODD) | <p>ODD principal: ODD 2 - Faim- sécurité alimentaire - nutrition et agriculture durable</p> <p>Autres ODD importants :</p> <p>ODD 1 – Pauvreté</p> <p>ODD 3 - Santé pour tous</p> <p>ODD 5 - Egalité des sexes - autonomiser femmes et les filles</p> <p>ODD 6 - Eau – assainissement – gestion durable de la ressource</p> <p>ODD 8 - Croissance économique partagée et durable / travail décent</p> <p>ODD 11 - Villes et établissements humains résilients et durables</p> <p>ODD 12 - Consommation et production responsables et durables</p> <p>ODD 13 - Action climatique</p> <p>ODD 14 - Océans et ressources marines durables</p> <p>ODD 15 - Ecosystèmes terrestres –forets – biodiversité</p> |
| 8 a) Code (s) CAD | <p>CAD 310 : agriculture, sylviculture , aquaculture et pêche</p> <p>CAD 410 : protection de l’environnement général</p> |
| 8 b) Principal canal de distribution @ | <p>12000 Gouvernement tiers</p> <p>21000 ONG internationale</p> <p>42000 Institution de l’UE</p> <p>60000 Institutions du secteur privé</p> |

| | | | | |
|---|--|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|
| 9. Objectifs de dépenses | <input checked="" type="checkbox"/> Migration <input checked="" type="checkbox"/> Climat <input checked="" type="checkbox"/> Inclusion sociale et développement humain <input checked="" type="checkbox"/> Égalité de genre <input checked="" type="checkbox"/> Biodiversité <input checked="" type="checkbox"/> Droits de l’homme, démocratie et gouvernance <input type="checkbox"/> Education | | | |
| 10. Marqueurs (À partir du formulaire CAD) | Objectif politique général @ | Non ciblé | Objectif significatif | Principal objectif |
| | Développement de la participation/bonne gouvernance | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| | Aide à l’environnement @ | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| | Égalité entre les hommes et les femmes et autonomisation des femmes et des filles | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| | Développement du commerce | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| | Santé génésique, de la mère, du nouveau-né et de l’enfant | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| | Réduction des risques de catastrophe @ | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| | Inclusion de personnes handicapées @ | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| | Alimentation @ | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| | Marqueurs de la convention de Rio | Non ciblé | Objectif significatif | Principal objectif |
| | Biodiversité @ | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| | Lutte contre la désertification @ | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| | Atténuation du changement climatique @ | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| | Adaptation au changement climatique @ | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 11. Marqueurs internes et Tags : | Objectifs politiques | Non ciblé | Objectif significatif | Principal objectif |
| | Numérisation | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| | Tags: connectivité numérique | | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| | gouvernance numérique | | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| | entrepreneuriat numérique | | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

| | | | | |
|--|--|-------------------------------------|--|--|
| | création d'emplois compétences/compétences numériques services numériques | | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> |
| | Connectivité Tags: transports contacts interpersonnels énergie connectivité numérique | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> |
| | Migration (méthodologie en cours de développement) | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| | Réduction des inégalités (méthodologie en cours de développement) | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| | Covid-19 | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| INFORMATIONS RELATIVES AU BUDGET | | | | |
| 12. Montants concernés | Ligne budgétaire: (ligne et poste budgétaire): BGUE-B2022-14.020122-C1-INTPA Coût total estimé : 20 400 000 EUR Montant total de la contribution du budget de l'UE : 20 400 000 EUR | | | |
| GESTION ET EXÉCUTION | | | | |
| 13. Modalités de mise en œuvre (type de financement et mode de gestion) | Modalité projet Gestion directe : <ul style="list-style-type: none"> - Subventions - Marchés publics Gestion indirecte avec l'AFD Gestion indirecte avec l'Union des Comores | | | |

1.2 Résumé de l'Action

L'action contribue à adresser des problématiques environnementales et alimentaires clés, dans un Petit Etat Insulaire en Développement (PIED) – l'Union des Comores – fortement contraint par ses paramètres géographiques et socio-économiques.

Avec 45 % de la population vivant en-dessous du seuil de pauvreté, une forte densité de population, un taux de croissance démographique supérieur au taux de croissance économique, les îles des Comores font face à d'importantes agressions environnementales perturbant son potentiel de production et sa consommation alimentaires. De graves déséquilibres alimentaires et nutritionnels persistent, par-delà une forte dépendance aux importations. L'activité économique peu diversifiée est dominée par l'agriculture, avec une productivité faible et une durabilité compromise par des problèmes environnementaux, voués à s'aggraver du fait du changement climatique et de la pression démographique. Le patrimoine naturel exceptionnel, en termes de biodiversité et de qualité paysagère, subit une dégradation alarmante – notamment dans les zones forestières.

L'action d'un budget de 20 400 000 EUR pour une durée de mise en œuvre de six ans, est un programme **innovant et transformateur** axé sur les spécificités territoriales et environnementales de l'Union des Comores et tenant compte des leçons apprises de l'action des différents partenaires techniques et financiers (PTFs) aux Comores. En effet :

- Le caractère insulaire du pays fragmenté sur plusieurs îles volcaniques géographiquement étroites, géologiquement et socialement différentes, implique de tenir compte des spécificités écologiques et socio-économiques des îles de Grande-Comore, Anjouan et Mohéli. La côte n'est jamais distante de plus de 20 kms du centre des îles, les problématiques environnementales et sectorielles sont plus fortement liées entre elles qu'ailleurs. Déforestation et urbanisation ont un impact en cascade sur les ressources en eau, la fertilité des sols, les risques de catastrophes, la productivité agricole, les écosystèmes marins, l'alimentation et la nutrition. Une approche transformatrice intersectorielle et étroitement liée aux spécificités locales des territoires s'impose pour favoriser de réels changements de pratiques, de comportements avec des effets durables sur la préservation de l'environnement et la consommation alimentaire.
- Pour assurer de façon durable une qualité et un niveau de vie acceptables pour l'ensemble des citoyens comoriens, il est nécessaire de dépasser la juxtaposition des engagements de préservation et gestion durable des ressources naturelles –largement soutenus au niveau politique– pour les faire converger vers la nécessaire réponse aux besoins socio-économiques de base des populations, notamment les plus vulnérables, qui puisent dans les écosystèmes les conditions de leur survie.
- Des solutions « gagnant-gagnant » (pour une meilleure durabilité des ressources naturelles permettant de générer des revenus et d'assurer la subsistance de leurs utilisateurs) doivent être identifiées et mises en œuvre avec et par l'ensemble des acteurs locaux (du producteur au consommateur – en incluant familles, entrepreneurs, société civile, chefs de village, communes, directions décentralisées, parcs nationaux, chambres consulaires etc...).
- Ainsi, pour soutenir une transformation profonde et obtenir des résultats susceptibles d'être mis à l'échelle, l'action du pacte vert et bleu doit s'ancrer au sein d'une dynamique territoriale intégrée, à la fois massive-concentrée sur une durée assez longue.
- Concrètement, l'action adopte une approche territoriale novatrice au sein d'un nombre restreint de terroirs répartis sur les îles de Grande-Comore, Anjouan et Mohéli, associée à une action transversale de dynamisation des appuis institutionnels favorisant le dialogue avec les populations locales. L'action mettra ainsi en place des passerelles entre le niveau local de gestion intégrée territoriale et le niveau national, notamment pour mettre à l'échelle les bonnes pratiques, fluidifier les circuits de commercialisation, liant bassins de production et bassins de consommation. Il s'agit de promouvoir un changement vers des pratiques de consommation alimentaire locale plus durables, plus saines, diversifiées et de bonne qualité nutritive et de renforcer la gouvernance ainsi que l'ancrage territorial des stratégies nationales clés pour les thématiques du pacte vert et bleu.
- L'action contribuera à réduire les inégalités et impliquera par sa dynamique territoriale inclusive les femmes et les jeunes, les couches sociales défavorisées, qui sont au cœur des thématiques de conservation de ressources naturelles, production et consommation alimentaires, d'abord en milieu rural mais aussi urbain pour les questions de nutrition et entrepreneuriat.
- Elle favorisera la sécurité alimentaire des populations plus vulnérables en agissant sur l'accès et le prix des productions locales.

Ainsi, l'action transformatrice du Pacte vert et bleu, vise à '**renforcer la résilience environnementale et alimentaire des Comores**'.

- Ses 3 objectifs spécifiques concernent (i) la conservation et la gestion durable des écosystèmes marins, côtiers et terrestres, (ii) l'évolution des systèmes alimentaires vers des modes de production verte (agriculture /élevage /agroforesterie) et bleue (pêche), de commercialisation et de consommation plus durables, efficaces et sains et (iii) le renforcement des dynamiques de gouvernance territoriale intégrant les enjeux environnementaux.
- L'action est alignée sur **les priorités nationales et sectorielles de développement** : Plan Comores Emergent 2030, Contribution Nationale Déterminée révisée –CDN 2021-2030¹, Plan national d'adaptation de l'agriculture (PANA), Plan National d'Investissement Agricole (PNIA), Politique Nationale de Nutrition et d'Alimentation 2018-25 (PNNA), Plan d'action national et la stratégie sur la biodiversité, politique nationale forestière, politique de gestion des risques de catastrophe et systèmes d'alerte précoce (initiative Climate Risk & Early Warning Systems (CREWS) notamment) ainsi que divers engagements internationaux pris

¹ https://unfccc.int/sites/default/files/NDC/2022-06/CDN_r%C3%A9vis%C3%A9e_Comores_vf.pdf

notamment dans le cadre des récents sommets tel que Nutrition for Growth (2021), Océans (2022) et Programmes pays du Fonds Vert pour le climat (GFC) et Fonds internationaux pour l'Environnement (FEM).

- L'action contribue ainsi à plusieurs **ODD** intersectoriels (faim-pauvreté-climat-environnement –océan).
L'action est alignée sur les domaines prioritaires du Programme indicatif pluriannuel (PIP) 2021-2027 de l'UE pour les Comores. Elle contribue directement à la mise en œuvre de la **Team Europe Initiative** pour une croissance verte inclusive à l'échelle des territoires (en ligne avec la priorité de protection de l'environnement et aussi de agriculture, sylviculture, aquaculture et pêche soutensables). Cette TEI de 26 millions d'EUR sera mise en pratique en étroite collaboration avec la France/AFD et la BEI. Elle contribue au (i) Global Gateway² pour une transition écologique, (ii) Plan d'action genre³ (GAP III), (iii) feuille de route pour la société civile de l'UE aux Comores⁴, ainsi que (iv) Pacte vert européen⁵ (notamment stratégie 'De la ferme à la fourchette', 'économie circulaire'), (v) Alliance UE-Afrique⁶, (vi) stratégie indopacifique⁷, (vii) Nouveau Consensus européen pour le développement⁸ et (viii) plan action jeunesse pour l'action extérieure de l'UE⁹.
- Enfin, si l'action est développée dans une optique de sécurité alimentaire, elle vise également le renforcement des capacités –notamment de transformation – du secteur privé en complémentarité des programmes en cours menés pour appuyer leur insertion dans le commerce mondial (APILE). Ces actions sont en cohérence avec les normes et engagements du chapitre sur le commerce et le développement durable que l'Union des Comores négocie conjointement avec ses partenaires de l'AfOA dans le cadre de l'approfondissement de l'accord de partenariat économique intérimaire en vigueur.

2 JUSTIFICATION

2.1 Contexte

Petite Etat insulaire en Développement (PIED/SIDS) au sein du canal du Mozambique, l'Union des Comores, dont 45 % de la population vit en-dessous du seuil de pauvreté et qui occupe la 160ème place mondiale sur 187 en termes d'indice de développement humain (IDH), fait partie des pays les moins avancés (PMA).

La **population** comorienne s'élève à environ 800 000 personnes (2021), soit une densité moyenne de 440 habitants/km² avec de fortes disparités entre les îles. Ces fortes densités humaines et la pression sur les ressources naturelles qui en résulte sont la cause principale de la dégradation des écosystèmes du pays. Le fort dynamisme démographique conduit à l'extension de l'habitat sur une bande terre côtière restreinte. La difficulté de l'accès au foncier contraint les ménages à faible revenu à s'installer dans des zones à risque, soumises aux inondations ou coulées de boue. Les inégalités de genre restent fortes malgré des lois favorables à l'égalité entre les sexes. En 2019, l'Union des Comores avait un score de 0,436 sur l'index des inégalités de genre¹⁰ (24% des sièges parlementaires occupés par des femmes - 61 % de femmes adultes ayant atteint un niveau d'éducation secondaire contre 68,3 % pour les hommes et une participation au marché du travail de 47,2 % pour les femmes contre 74,2 % pour les hommes).

Les besoins du pays en nourriture et en énergie vont croissant sur ce territoire restreint, contraignant la **politique économique et extérieure** de l'Etat. La situation économique est précaire avec une croissance économique moyenne de 2 % seulement sur la dernière décennie. L'activité économique peu diversifiée est dominée par l'agriculture. Le pays souffre aussi d'une forte dépendance énergétique en produits pétroliers importés et d'un manque d'accès à l'eau potable. Les transferts financiers en provenance de la diaspora - vivant principalement en

² https://ec.europa.eu/info/sites/default/files/joint_communication_global_gateway.pdf

³ https://ec.europa.eu/commission/presscorner/api/files/document/print/fr/ip_20_2184/IP_20_2184_FR.pdf

⁴ <https://europa.eu/capacity4dev/file/26045/download?token=2B7-RBSB>

⁵ https://eur-lex.europa.eu/resource.html?uri=cellar:b828d165-1c22-11ea-8c1f-01aa75ed71a1.0022.02/DOC_1&format=PDF

⁶ <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:52020JC0004>

⁷ https://www.eeas.europa.eu/sites/default/files/eu-indo-pacific_factsheet_2022_02_fr_0.pdf

⁸ https://www.consilium.europa.eu/media/24004/european-consensus-on-development-2-june-2017-clean_final.pdf

⁹ <https://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-8629-2020-INIT/fr/pdf>

¹⁰ PNUD (2020), Rapport sur le développement humain 2020, note pays.

France et dans l’océan Indien – sont considérables (18,4% du PIB en 2020) atténuant la pauvreté en milieu rural, notamment en Grande-Comore.

Les îles de Grande-Comore, Anjouan et Mohéli ont des spécificités propres justifiant une approche territoriale fine. La Grande-Comore, île volcanique, plus récente à sols superficiels sur roche dure combine un fort ruissellement des eaux pluviales, un approvisionnement limité des nappes souterraines et un réseau hydrographique peu développé. Les cultures de rente (ylang-ylang et vanille pour l’essentiel) y sont développées surtout au Nord. Les deux autres îles, géologiquement plus anciennes, bénéficient de sols plus profonds et riches, de nappes souterraines et sources mieux alimentées et de réseaux hydrographiques plus propices à l’agriculture. Mohéli, considérée comme le grenier des Comores, alimente à travers sa production agricole excédentaire la Grande-Comore, L’île est également riche en cultures de rente (ylang-ylang, vanille, girofle, poivre) destinées à l’exportation. Elle recèle un vivier halieutique important grâce à son Parc National, maintenant le stock de poissons à un niveau raisonnable. Les cultures vivrières et de rente d’Anjouan, qui connaît une très forte poussée démographique, se développent au détriment des forêts, fortement dégradées. L’île abrite de nombreuses communautés de pêcheurs. Du point de vue touristique, les trois îles ont des atouts indéniables, Mohéli est réserve mondiale de biosphère, les paysages escarpés d’Anjouan sont spectaculaires et propices aux randonnées, tandis que la Grande-Comore abrite le volcan du Karthala avec une caldeira renommée et de belles plages de sable blanc à une dizaine de kilomètre de l’aéroport international.

L’environnement des Comores subit de fortes dégradations. La superficie des forêts et des autres espaces naturels diminue rapidement. Le Parc National de Mohéli notamment recèle une importante biodiversité, des espèces endémiques et les dernières forêts primaires des Comores, toutes menacées. Le ruissellement des eaux pluviales provoque des inondations, le creusement des berges et charrient des apports terrigènes excessifs vers le littoral, ensevelissant progressivement herbiers et récifs coralliens. Le changement climatique exacerbe les risques et impacts de l’érosion des bassins versants comme côtiers ainsi l’activité cyclonique. Le dernier cyclone Kenneth (2019), avec des rafales dépassant 300 km/h, a engendré des pertes de vie humaines et des dégâts environnementaux et matériels importants, notamment en Grande-Comore.

Le pays est très dépendant de l’agriculture qui représente 30% du PIB et environ 60% des emplois pour 90% des recettes d’exportation. Les femmes jouent un rôle important dans la main d’œuvre agricole et commercialisation alimentaire mais disposent de moins d’accès au foncier que les hommes. Si elles héritent de champs, la jouissance en revient aux hommes de la famille pour les vendre, hypothéquer ou exploiter¹¹. Le commerce extérieur des Comores, est fortement déficitaire, avec une grande dépendance aux importations alimentaires (75% des besoins), accentuée par la récente crise du COVID. Les exportations, peu diversifiées, reposent à 80% sur trois produits agricoles de rente (vanille, ylang-ylang et girofle) peu transformés. La pêche, qui revêt un caractère exclusivement artisanal, concerne environ 8 000 pêcheurs et génèrent des revenus conséquents pour les communautés côtières, en plus de l’autoconsommation locale. Les quantités de poisson capturés avoisinent 20 000 tonnes en 2020. Les captures de thonidés sont les plus importantes, suivies des petits pélagiques et poissons de récif – soit une consommation annuelle locale d’environ 22 kg par an et par habitant – d’où de faibles importations en poissons. Les hommes pêchent surtout en mer tandis que les femmes pêchent à pied sur les plages et récifs et participent à la chaîne de valeur (préparation, transformation et commercialisation).

Dans ce contexte, la Team Europe Initiative « Pacte vert et bleu pour une croissance inclusive », fondée sur une approche territoriale intégrée, constitue un soutien particulièrement pertinent, crucial et novateur pour l’Union des Comores.

2.2 Analyse des problèmes

Brève analyse des problèmes:

Un environnement insulaire fortement menacé

¹¹ CGIAR (2017), évaluation spatialement explicite de la vulnérabilité du secteur agricole au changement climatique dans l’Union des Comores. [lien](#)

→ *Ecosystèmes*. Dans le contexte insulaire territorialement étroit des Comores, les écosystèmes terrestres, côtiers et marins sont interconnectés. La côte n'est jamais distante de plus de 20 km du centre des îles volcaniques, diversement escarpé, et concentre la population. Les écosystèmes se dégradent à un rythme alarmant sous l'action de l'homme, aggravé par les effets du changement climatique qui perturbe le cycle des saisons et des précipitations. Les ressources naturelles, qui tiennent une part importante dans l'économie des ménages, sont surexploitées de façon non renouvelable. Selon la FAO, l'Union des Comores connaît un des taux de déforestation les plus élevés au monde (24% entre 1990 et 2015) et seules quelques zones de forêts primaires subsistent dans des zones protégées difficiles d'accès. Cette déforestation massive est à l'origine de la diminution du débit des rivières, voire à leur assèchement, ainsi que d'importants phénomènes d'érosion et de dégradation des sols. Cette érosion des sols impacte non seulement la teneur en matière organique des sols, mais augmente de la turbidité des eaux côtières, affectant l'écosystème récifal.

Les services écosystémiques assurés par le couvert forestier, dont la dégradation se poursuit encore, commencent à s'altérer : régulation du cycle de l'eau (infiltration, diminution de l'évaporation, etc.), protection des sols, effet de puits à carbone (séquestration du CO₂), modération des températures et des vents notamment. Le rôle économique de la forêt est menacé quantitativement et qualitativement : biomasse-énergie, bois d'œuvre, miel, plantes aromatiques et médicinales par exemple.

→ *L'érosion des bassins versants* se manifeste lors des fortes pluies par des écoulements torrentiels qui provoquent l'affouillement des berges avec des sédiments transportés vers la mer, la destruction de bâtiments et d'infrastructures (notamment routières). Sur les fortes pentes, la saturation du sol cause des glissements de terrain dangereux. *L'érosion côtière* est accentuée par la collecte illégale de sable des plages pour la construction, notamment à Anjouan, alors même que le sel du sable marin en diminue la longévité. Le recul de la frange littorale (25 à 30 m mesurés à Mohéli en 15 ans) menace l'habitat, les champs et infrastructures.

→ *Oscillations et changement climatiques*. Les Comores, en tant qu'îles de l'Océan Indien, sont exposées aux oscillations climatiques El Niño, avec de fortes modifications de températures de surface qui causent blanchissement des coraux et marées rouges. Affectées par le changement climatique, les Comores enregistrent depuis 10 ans une nette tendance à l'augmentation des températures, un déficit des précipitations dépassant les prédictions du GIEC et un rallongement des périodes sèches, avec des effets négatifs sur le cycle de l'eau et les activités agricoles. Les épisodes pluviométriques intenses vont croissants, aggravant l'érosion des bassins versants, les glissements de terrain et les inondations. Les zones côtières basses (entre 0 et 20 m) sont exposées au risque de submersion marine liée à la montée des eaux, aux tsunamis et vagues de tempêtes. L'augmentation de la température de l'Océan et de son acidification perturbe l'écosystème marin (qualitativement et quantitativement), notamment récifal, vital tant pour la protection des côtes que pour l'alimentation des populations locales qui en dépendent. Les Comores sont plutôt à l'écart des routes cyclonique traversant d'est en ouest l'Océan Indien, protégées par la masse continentale de Madagascar. Néanmoins, en 2019 le cyclone Kenneth a impacté 185.000 personnes, 4.900 habitations ainsi que l'élevage et la production agricole

→ *Risques volcaniques*. En Grande-Comore, la dernière éruption du volcan Kartala (2361 m) date de 2007 avec des retombées de cendres. Les précédentes ont entraîné d'importantes coulées de lave, terreau fertile.

→ *Pollution*. L'absence quasi totale de politique de ramassage et de traitement des déchets domestiques est clairement visible aux Comores. Les déchets s'accumulent dans les rues et sur les plages. Les cours d'eau et nappes phréatiques sont pollués. Les déchets légers (cannettes, plastiques, couches...) finissent à la mer et forment des nappes flottantes polluant les côtes, posant des problèmes sanitaires et sont des obstacles au développement attendu du tourisme. Les initiatives citoyennes de collecte des déchets – souvent portées par des associations locales de jeunes et de femmes- se heurtent au manque de relai pérenne au niveau des territoires pour le tri, traitement, valorisation, compostage et le stockage.

Une économie verte bridée

Les Comores sont largement déficitaires en produits alimentaires (75% d'importations). Malgré les agressions environnementales, le pays est naturellement fertile (sols volcaniques) et encore vert, et une large partie des terres ne sont que partiellement exploitées ou sur un mode cueillette (fruits notamment).

Hormis la vanille, les cultures de rentes cohabitent mal avec la production alimentaire : l'ylang-ylang est gourmand en espace et bois de chauffe pour la distillation, source de déforestation accentuant le manque d'eau, et le giroflier acidifie les sols alentours, éloignant les autres cultures.

→ *La productivité* des cultures vivrières telles que bananes, manioc, tubercules, traditionnellement très appréciées, reste faible et progresse peu, notamment du fait de la déficience de protection phytosanitaire, qualité du matériel végétal, pratiques culturales et aménagements. L'utilisation des eaux pluviales, la gestion de la fertilité des sols et l'irrigation ne sont pas optimisées. Une large partie de la production alimentaire est autoconsommée par les

ménages des agriculteurs/trices ou vendue localement en circuit très court. Le solde excédentaire fait l'objet d'exportations inter-îles, notamment vers les bassins de consommation plus prospères de la Grande-Comore. La faible productivité du secteur contribue à la relative cherté de certains produits nationaux, ce qui les rend peu concurrentiels vis à vis de produits importés massivement à bas prix.

→ *Les difficultés de transport* (vers les villes d'une même île ou des autres îles : enclavement et mauvais état des routes ; cherté et risques du transport en mer par des vedettes de petite taille) contribuent à une autolimitation de la production. *La faible organisation* des producteurs primaires aggrave la défaillance des circuits de commercialisation : quasi-absence de grossistes -procédés/dispositifs de transformation et de stockage. Ces difficultés conduisent à (i) des pertes de production, (ii) la dégradation de leur qualité, (iii) de faibles prix d'achat au producteur, (iv) prix de vente élevés au consommateur. Certains produits prisés (ailes de poulet/œufs) subissent la concurrence de produits importés de faible qualité moins chers ainsi que des ruptures de la chaîne d'approvisionnement amont (provenance importée) pesant sur la dynamique de développement des filières nationales.

→ Parmi les *autres problèmes* : les variations saisonnières de production agricole, affectant la régularité des approvisionnements et des prix ; l'accès difficile au foncier limitant la mise en valeur agricole et poussant au défrichage pour accéder à de nouvelles terres¹² ; le manque d'accès au financement des exploitations rurales (pour du petit équipement, des aménagements ou fonds de roulement pour les intrants phytosanitaires, semences, etc.) ; les traditions tenaces et le manque de connaissance en gestion de la ressource en eau ; la pénibilité du travail manuel du sol (notamment pour les femmes et les jeunes) faute de traction mécanique ou animale notamment ; l'absence de partage et mise à l'échelle des pratiques améliorées.

Une économie bleue embryonnaire

Les Comores ambitionnent de développer leur économie bleue, mais les compétences institutionnelles sont encore faibles et le cadre stratégique imprécis, peu coordonné. Le plan de gestion des pêcheries côtières de 2019 – porté par la Direction des pêches – est encore peu appliqué et l'école nationale de pêche dysfonctionnelle. La pêche reste traditionnelle (pirogues non motorisées –pêche à pied) et artisanale (petites embarcation à moteur) et les compétences /opportunités de formation insuffisantes. En 2017, les Comores ont été identifiées par l'UE comme Etat tiers non coopérant dans la lutte contre la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN) en raison du manque de contrôle sur les activités de leur flotte de pêche industrielle et semi-industrielle¹³. Sur cette base, aucun produit de la pêche ne peut être exporté par les Comores vers l'UE, protégeant ainsi le marché de l'UE des produits issus de la pêche INN¹⁴. Afin de soutenir le potentiel économique des exportations de produits de la pêche, dans un premier temps, un soutien devrait être fourni aux Comores pour combler les lacunes du cadre de gouvernance de la pêche qui ont conduit à son identification en tant que pays tiers non coopérant. La pêche joue pour les villages côtiers un rôle important de filet de sécurité pour nourrir les familles vulnérables – la ressource y est gratuite, encore souvent abondante et accessible à peu de frais. Les pratiques de pêche (entretien de moteur, traitement à bord et à terre des captures, technique de pêche, gestion des ressources et sécurité) sont peu productives – voire destructrices dans certaines zones fragiles (surpêche -piétinement récifal- filet –dynamique-poison). Par-delà des freins culturels, le pêcheur étant peu valorisé socialement et la mer considérée comme dangereuse (la plupart des gens ne savent pas nager), l'insécurité en mer - due à la fragilité des embarcations, à l'absence de gilets de sauvetage et au manque de moyens de télécommunication- fait de la pêche un métier peu attractif pour les jeunes. Le manque d'organisation avale, notamment pour la chaîne de froid, et en amont, en termes de financement et régularité des circuits d'approvisionnement en matériel, nuit à l'efficacité de la filière. Le manque de connaissance et équipements pour la conservation du poisson dans un état de fraîcheur et de qualité satisfaisant, depuis la capture jusqu'à la consommation, impacte l'hygiène nutritionnelle. L'essor de nouvelles pêcheries, comme le poulpe, ne s'accompagne pas de l'introduction de nouvelles pratiques culinaires, de transformation ce qui en limite la portée dans les habitudes alimentaires. Certains produits de la mer - comme les algues - comestibles tant par les hommes que le bétail - ne sont pas valorisés, de même que les déchets de poisson (abats) - réduisant l'exploitation des ressources marines à quelques espèces, parfois surexploitées (récifales notamment). Les côtes, notamment les aires marines protégées (Mohéli), pâtissent de l'expansion sur les bassins versants des plantations d'ylang-ylang et arbres fruitiers, et plus généralement du déboisement. Les sols - mis à découvert- charrient les sédiments du bassin versant vers la mer, altérant les herbiers marins et les récifs coralliens, où plusieurs espèces se régénèrent.

Des déséquilibres alimentaires et nutritionnels persistants.

¹² A ce propos, il convient de mentionner les conflits fonciers au niveau des aires protégées, où il n'est pas rare que les objectifs de préservation du patrimoine sont opposés à la mise en valeur agricole.

¹³ JO L 135 du 24.5.2017, p. 35.

¹⁴ JO L 185 du 18.7.2017, p. 37

Les Comores sont globalement déficitaires en produits alimentaires provenant de leur économie verte (agriculture et élevage), tandis que la pêche couvre sensiblement ses besoins.

Les indicateurs de nutrition aux Comores restent décevants. (i) Près d'un tiers des femmes en âge de procréer souffrent d'anémie (ii) Le retard de croissance est plus élevé que la moyenne du continent, avec près d'un tiers des enfants concernés (iii) Le taux d'émaciation (11%) est également plus élevé que la moyenne de l'Afrique. Parmi les causes de la malnutrition : l'insuffisance en alimentation complémentaire des nourrissons dès 6 mois et l'évolution récente des régimes alimentaires vers des aliments trop sucrés, salés et gras (ailes de poulet importées; huile...) conduisant à une surcharge pondérale des adultes, notamment les femmes, et à des risques de maladies cardiovasculaires et diabète. Cette évolution est notamment imputable aux faibles revenus des ménages qui achètent moins cher, mais également au manque d'information sur les bonnes pratiques d'alimentation saine et à l'idéalisation d'habitudes alimentaires calquées de modèles « de pays riches » (allaitement maternel délaissé au profit du lait en boîte, consommation de boissons sucrées importées...). Inversement, certaines traditions nuisibles pour la santé perdurent comme la suralimentation des femmes en période pré et post-natale. Les informations qualitatives sur les régimes alimentaires manquent, avec des différences d'habitudes alimentaires relevées entre milieux rural et urbain et entre les îles, notamment pour les protéines végétales (production et consommation de légumineuses pour les nourrissons). La situation nutritionnelle en milieu rural est parfois meilleure qu'en ville, du fait de l'autoconsommation et de circuits de commercialisation très courts. Les systèmes d'information/éducation sur l'alimentation/nutrition sont actuellement insuffisants.

Identification des principales parties prenantes et des questions institutionnelles et/ou organisationnelles correspondantes (mandats, rôles potentiels et capacités) à couvrir par l'action:

Au niveau local - *Les villages*, unités identitaires fortes de vie et de travail, jouent un rôle majeur dans la gestion des ressources naturelles (création d'une réserve communautaire terrestre et marine « spontanée » de 90 hectares à Itsamia) ou des déchets solides et de propreté (Wallah1). *Les communes*, de création récente, manquent encore d'acceptation sociale, d'autonomie financière et d'un cadre clair de compétences. Mais elles s'engagent progressivement – selon des dynamiques inégales – vers l'animation d'un développement local durable, incluant reboisement et collecte de déchets. Certaines (Mitsamiouli –Tsidjé) ont élaboré des plans de développement communal selon des logiques plus ou moins participatives, générant une demande pour une mise à l'échelle.

Les organisations de la société civile sont pour la plupart des associations locales, intervenant au niveau des villages, groupes de villages notamment sur les questions environnementales et communautaires (sociales). Quelques rares *ONG* nationales (ARAF, MAEECHA, DAHARI...), interviennent au niveau de plusieurs communes, voire îles, en appui aux groupements de base et en lien avec l'économie verte & bleue et la protection de l'environnement, et avec de belles réussites – qu'elles peinent à capitaliser au niveau institutionnel.

Acteurs économiques

La population agricole tend à vieillir depuis des années – les jeunes se désintéressant des métiers traditionnels pénibles. Néanmoins, avec la crise COVID et la crise alimentaire qui a suivi – de nombreux jeunes sont retournés vers la terre et la mer - exprimant le souhait un entrepreneuriat agricole modernisé et plus compétitif. Les femmes jouent un rôle important dans la main d'œuvre agricole sans pour autant jouir de la possession des terres. Tant la pêche que l'agriculture sont largement féminisés, avec des particularités sous-sectorielles (63% des pêcheurs à pied sont des femmes, rôle également majeur dans la transformation et des revendeuses avec des circuits de commercialisation très courts).

Les *Groupements locaux de producteurs/trices et de transformateurs/trices* sont nombreux, informels ou formels (coopératives / associations), peu organisés ou représentatifs au niveau insulaire et national. Les groupements féminins sont particulièrement actifs dans la production agricole (maraichage/ riz) et conditionnement/conservation des produits halieutiques, tel que séchage de poulpe et poisson. Ces groupements manquent d'intégration et information amont et aval avec les autres maillons de la chaîne de valeur alimentaire (approvisionnement en intrants et commercialisation/mise en marché). Mais ils ont une bonne appréhension des besoins et difficultés de leurs activités et des pistes de développement des filières existantes ou nouvelles¹⁵. Nombre d'entre eux ont des histoires à succès pouvant être mises à l'échelle (embocagement, captage/infiltration des eaux de ruissellement, accords locaux de cogestion des ressources halieutiques, pratiques de pêche à pied

¹⁵ Comme par exemple le café, le riz et le poivre de Mohéli, le parfum de fleur de Doua, l'huile de coco, les tourteaux ou l'huile de coprah, dont certaines possiblement libellables en bio et/ou OC.

améliorées avec l'utilisation de harpon en bois, etc.). Ainsi, sur les 71 communautés de pêcheurs des îles, 62 sont désormais structurées pour défendre leurs intérêts (financement, aménagement, protection sociale) notamment face à l'administration.

Les Chambres de Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat (CCIA) insulaires et leur union nationale (UCCIA) se sont récemment engagées dans une approche d'animation commerciale territoriale décentralisée, au niveau régional (des îles) et locale (préfectures /villages) pour rapprocher leur offre de service de formation-accompagnement vers la structuration - détection de potentiels économiques au plus près des opérateurs privés et groupements de producteurs- incluant des activités d'incubation d'entreprise, d'interface durable avec les producteurs locaux et de mobilisation de la diaspora.

Les Chambres d'Agriculture et de la Pêche, récemment créées (initialement incluses au sein de UCCIA), manquent de moyens mais leurs élus sont des professionnels, avec des visions opérationnelles pertinentes.

Les nombreux **acteurs institutionnels étatiques** verts et bleus – pour la plupart regroupés au sein du Ministère en charge de l'agriculture, pêche, environnement, tourisme et artisanat - disposent de technicité -plan stratégiques sectoriels - mais souffrent de : (i) approches insuffisamment intégrées, (ii) manque d'informations statistiques, (iii) ancrage territorial insuffisant. Nombres d'études et diagnostics ne sont ni diffusés, capitalisés ou approfondis, en particulier sur les aménagements de bassins versants (ABV)¹⁶ qui impliquent transversalement plusieurs directions (agriculture -élevage-environnement -forêt-eau -sécurité civile) ainsi que les Institutions nationales de recherche (INRAPE –faculté des sciences de l'Université des Comores)¹⁷ et agence de préservation de l'environnement (ANAP –Aires protégées et AGND- déchets). Les acteurs institutionnels de terrain délocalisés au sein des CRDE (Centres régionaux de développement économiques) peinent à fonctionner, capitaliser sur les renforcements de capacités et fournir un service de conseil-appui –formation durable aux groupements et opérateurs alentours.

Les bases de l'économie bleue ont été posées à partir de 2017 par un Cadre stratégique, puis un Comité national de l'économie bleue (2019), positionné au niveau du Ministère des Affaires étrangères pour sa promotion. Il assure le lien pour la mise en œuvre du plan d'action régional pour l'économie bleue de la Commission de l'océan Indien (2021) notamment pour la lutte contre la pollution plastique, le développement de l'économie circulaire, la lutte contre les changements climatiques, et des appuis sectoriels à la pêche et au développement de l'aquaculture.

L'Agence Nationale des Aires Protégées (ANAP) gère les six aires protégées terrestres et marines des Comores (462 km² de terre, soit 25% du territoire national et 548 km² de mer, soit 6% de la ZEE). Le Parc National de Mohéli est le plus ancien (2001) et les décrets ratifiant la création des 5 nouveaux parcs nationaux ont été signés par le président en mai 2022 (3 en Grande-Comore et 2 à Anjouan). L'ANAP a développé des plans d'aménagement et gestion des aires protégées. Néanmoins, son autorité, peu outillée de gardes, se heurte au manque d'acceptation sociale des délimitations des aires protégées par la population riveraine, qui voit ses zones et habitudes de production et pêche restreintes sans contrepartie économique, alors que l'(éco)tourisme est encore embryonnaire. En dehors de ses missions normatives et de contrôle, l'ANAP se doit donc accompagner les communautés vers des pratiques d'exploitation des ressources naturelles plus durables mais également génératrices de revenus. Des partenariats précurseurs ont été noués avec des ONG nationales (DAHARI) mais les capacités opérationnelles de l'ANAP restent à renforcer, malgré les appuis historiques et en cours de fonds bailleurs (AFD –GEF).

L'Agence nationale des Déchets (AND) – récemment créée, n'est pas encore dotée des ressources humaines suffisantes et compétentes, ni d'outils légaux, stratégiques et financiers soutenant l'ambition récemment réaffirmée pour le gouvernement de solutionner la gestion des déchets au niveau national.

A Moroni, La Direction Générale de la Sécurité Civile (DGSC) dispose d'une base de données des risques de catastrophes avec des antennes à Anjouan et Mohéli. Ces données et cartographies ont besoin d'être complétées, notamment sur les zones d'inondation liées aux bassins versants et en lien avec l'élaboration des schémas d'aménagement du territoire, outils indispensables à un développement local territorial intégré.

Pour ces acteurs institutionnels, les points focaux genre seront associés aux activités afin d'adresser aussi les questions relatives à l'égalité des sexes dans l'économie verte et bleue.

Les principaux **partenaires techniques et financiers (PTF)** intervenant aux Comores avec lesquels l'action va interagir sont :

¹⁶ L'ABV, au sens large du terme, inclut un large éventail de domaines et problématiques, dont l'économie verte, la déforestation, la dégradation du cycle de l'eau, l'érosion, la revégétalisation, la maîtrise et la mobilisation des eaux pluviales ruisselées et la recharge des nappes.

- La France – acteur majeur de la TEI pour un pacte vert et bleu territorial inclusif (AFD / Expertise France - Ambassade de France), appuie historiquement le Parc National de Mohéli, et plus récemment le schéma d'aménagement du territoire de Mohéli (SAT), ainsi que le développement de l'économie verte (cultures vivrières et de rente) et l'entrepreneuriat, notamment de la diaspora ;
- Les agences du Système des Nations Unies (PNUD notamment, mais également PNUE, FAO et FNUAP) gèrent des fonds environnementaux substantiels (GEF –Fond vert climat) au profit de l'économie verte et bleue, la biodiversité, les aires protégées, la gestion des déchets et des risques naturels, l'approvisionnement en eau, l'aménagement urbain, l'autonomisation des femmes en milieu rural, la sécurité alimentaire des pêcheurs de récif;
- La Banque Mondiale appuie les chaînes de valeurs agricole de rente particulièrement et l'entrepreneuriat vert ;
- Le FIDA appuie le petit développement agricole (plutôt familial);
- L'Organisation Internationale du Travail (OIT) met nouvellement en œuvre des activités soutenant l'emploi décent dans l'économie bleue, particulièrement la pêche ;
- L'UE intervient déjà au niveau régional de la COI à travers un important programme de sécurité alimentaire et nutritionnel et INTERREG mobilise des compétences régionales en soutien aux instituts de recherche notamment (CIRAD)

Malgré des résultats sur le terrain, l'action des PTFs du secteur se caractérise par (i) une certaine dispersion, nuisant à l'efficacité; (ii) un relatif manque de durabilité - faute d'ancrage territorial et de solutions techniques pérennes adaptées (équipements et aménagements non fonctionnels après la fin des projets, tels que des réseaux d'irrigation gravitaire, décortiqueuses de riz, chambres froides, insémination artificielle) ; (iii) un manque d'intégration de la dimension commerciale de la chaîne de valeur (focus insuffisant sur le financement durable et la consommation) ; (iv) une absence de capitalisation (mise à l'échelle des réussites /compréhension des échecs).

3 DESCRIPTION DE L'ACTION

3.1 Objectifs et produits

L'objectif général (impact) de cette action est de renforcer la résilience environnementale et alimentaire des îles Comores.

Les objectifs spécifiques (résultats) de l'action et les produits correspondants sont :

OS 1. La conservation et gestion durable et inclusive des écosystèmes insulaires sont renforcées dans les territoires d'intervention, en tenant compte des besoins socio-économiques des communautés locales.

P1.1. Des actions de conservation de la biodiversité et des services écosystémiques et de résilience au changement climatique sont mises en place en interaction avec des pratiques agricoles, d'élevage et pêche

P1.2. La valorisation du potentiel écotouristique bleu et vert est promue

P1.3. Des pratiques de gestion durable des déchets sont mises en place.

OS 2. Des systèmes alimentaires nationaux davantage basés sur des modes de production bleus et verts, de commercialisation et de consommation plus durables, diversifiés, sains et résilients au changement climatique sont atteints.

P2.1. Des modes de production agro écologiques durables, intelligents face au climat et basés sur les principes de l'économie circulaire, sont promus pour une mise à l'échelle

P2.2. Des modes d'exploitation des ressources halieutiques plus durables sont accompagnés

P2.3. Les circuits de commercialisation courts du producteur au consommateur sont accompagnés pour promouvoir la qualité des produits locaux, leur conservation et transformation selon des modalités plus responsables et durables

P2.4. L'accès équitable à la nourriture et aux moyens de subsistance et le changement vers des modes de consommation alimentaires diversifiés et responsables basés sur des produits locaux, plus sains et avec une faible empreinte environnementale est accompagné

OS3. Les dynamiques de gouvernance institutionnelle territoriale inclusives intégrant les enjeux environnementaux sont renforcées.

- P.3.1. Les schémas d'aménagement du territoire inclusifs et sensibles au genre des îles sont appuyés
- P.3.2. Les plans de développement locaux sont développés et accompagnés en cohérence avec les politiques publiques et les schémas d'aménagement du territoire
- P.3.3. Des mécanismes de concertation pour l'ancrage territorial transversal des Agences Nationales (aires protégées et déchets) et des directions nationales sont mises en place

3.2 Activités indicatives

Principales activités visant l'atteinte du produit P.1.1 (services écosystémiques vert et bleu)

- Pré-sélection et diagnostic préalable participatif environnemental et socio-économique des territoires d'intervention prioritaires – inclus écosystèmes terrestres –côtiers & marins (cf §3.5 – 2 par île maximum)
- Appui à l'élaboration participative et inclusive (des femmes et jeunes) de plans de développement locaux durables intégrés (cf P3.2) dans ces zones prioritaires – y inclus schémas d'aménagement et de gestion de bassin versant tenant compte des risques ;
- Appui à un diagnostic participatif, sensible au genre, des pratiques agricoles, élevage et pêche néfastes pour l'environnement et accompagnement des acteurs locaux vers des actions plus durables (en lien avec P.2.1 et P2.2.)
- Appui à la sensibilisation et opérationnalisation des plans de gestion des aires protégées en lien avec les territoires d'intervention – y inclus le suivi-évaluation des écosystèmes et leur biodiversité;
- Appui au reboisement des bassins versants avec des espèces concertées avec les agriculteurs/rices pour restaurer le cycle de l'eau, protéger les sols et réduire la pression sur la forêt existante;
- Appui à la mobilisation d'alternatives à l'usage du bois pour la distillation des huiles essentielles, cuisson
- Renforcement de la protection du littoral par des solutions fondées sur la nature (mangroves/végétation littorale);
- Appui/accompagnement à des mécanismes de prévention et médiation sur les conflits fonciers en lien avec la gestion des ressources naturelles et activités économiques et sociales
- Actions de sensibilisation à l'environnement et biodiversité destinées à la jeunesse - en milieu scolaire notamment

Principales activités visant l'atteinte du produit P1.2 (écotourisme vert et bleu) :

- Renforcement des capacités des éco-gardes (parcs nationaux) et communautés locales (associations de jeunes et femmes notamment) pour protéger et valoriser les écosystèmes et la biodiversité
- Appui à la mise en place de structures d'accueil des touristes (hébergement /restauration) et formation
- Appui à la promotion et ouverture de pistes de randonnée, activités nautiques respectueuses de l'environnement;
- Appui à la mise en réseau des structures écotouristiques

Principales activités visant l'atteinte du produit P1.3 (gestion locale des déchets)

- Informer / sensibiliser et mobiliser les populations locales/la société civile, en ciblant les jeunes et les femmes, sur l'impact des déchets sur la santé –environnement-activités économiques.
- Appuyer la collecte et aménagement des points de collecte des déchets dans les villages;
- Promotion du tri, du recyclage et de la valorisation des déchets –notamment organique –en lien avec les villages de la zone (action communale et intercommunales et lien) et l'entreprenariat circulaire (cf P2.3.)

Principales activités visant l'atteinte du produit P2.1 (agriculture et élevage durable)

- Soutien aux structures de conseil locaux (CRDE) et direct aux producteurs des zones prioritaires pour
 - (i) promouvoir des pratiques agro écologiques – intelligentes face au changement climatique (conservation de l'eau pluviale & irrigation raisonnée ; associations culturelles ; agroforesterie, protection des sols par densification du couvert végétal, fertilisation organique et minérale, vache au piquet, bio pesticides et répulsifs végétaux ;
 - (ii) Optimiser les solutions agronomiques et le cheptel: traction mécanique /animale, sélection de matériel végétal et espèces – locales notamment -plus performantes et résilientes au changement climatique, rajeunissement des vergers
 - (iii) Former à un usage plus limité et responsable des produits phytosanitaires industriels chimiques

(iv) Mettre en place de champs écoles de démonstration /vulgarisation pour mise à l'échelle accessible à tous et en lien avec instituts de recherche (INRAPE, CIRAD – cf projet DESIRA)

- Soutien aux groupements de producteurs et des organisations professionnelles, notamment de jeunes et de femmes, pour la mutualisation des outillages et capacités de stockage /transformation, l'utilisation d'outils digitaux, diffusion et mise à l'échelle des bonnes pratiques et conseils de gestion entrepreneurial;
- Appui à des dispositifs de mobilisation de financement -notamment innovant-pour l'auto-développement des filières en lien avec d'autres programmes (entreprenariat-diaspora...)

Principales activités visant l'atteinte du produit P.2.2 (pêche durable).

- Appui à l'élaboration participative de schémas de mise en valeur de la mer (SMVM) en lien avec la direction des pêches, outils d'aménagement du territoire marin, dans zones/prioritaires avant une mise à l'échelle ;
- Appui à la sécurité en mer des pêcheurs artisanaux
- Promotion /mise à l'échelle des accords de cogestion entre communautés et associations professionnelles pour meilleure conservation de la ressource (fermeture partielle de zones de pêche...); visites et échanges de bonnes pratiques
- Sensibilisation sur bon usage (raisonné) des dispositifs de concentration de poissons (DCP) et récifs artificiels –fabriqués localement avec matériaux locaux pour la pêche artisanale ;
- Appui à la mise en œuvre des mesures de conservation et de gestion adoptées par la Commission des Thons de l'Océan Indien (CTOI) par les pêcheurs artisanaux
- Sensibilisation sur les bonnes pratiques de manipulation /nettoyage pour une conservation optimale du poisson
- Appui à la mise en place de chaînes de froid continues depuis la capture à l'aide de bacs isothermes à bord des embarcations /unités de production de glace jusqu'au lieu de vente finale ;
- L'appui à la meilleure valorisation des captures et leur commercialisation (séchage –farine et valorisation des déchets de poisson pour l'alimentation humaine et animale...) adoptant solutions des énergies renouvelables
- Appui à l'émergence de nouvelles chaîne de valeurs, en ciblant particulièrement les jeunes et les femmes, concourant à la protection et mise en valeur littorale : algues (pour alimentation – du bétail notamment - usages cosmétiques) - coquillages /langoustes ;

Principales activités visant l'atteinte du produit P.2.3 (circuits de commercialisation – entreprenariat vert et bleu):

- Diagnostic sensible au genre des principales chaînes de valeur alimentaires pour les rendre plus durables & inclusive et faire émerger de nouveaux métiers intermédiaires (complémentarité avec la facilité VC4D pour 1 ou 2 filières telles que pêche et/ou vivrier/maraicher)
- Appuis à la diversification des chaînes de valeur alimentaires et nutritionnelles humaine (légumes, légumineuses, fruits, noix, produits animaux dérivés ...) et pour le bétail (proviende pour aviculture, algues pour ruminants...), notamment en lien avec l'économie circulaire (farines de déchets de poissons et autres résidus organiques...)
- Appui au conditionnement, à la transformation, au stockage/conservation (lien avec le projet UE-APILE)
- Appui à la labellisation des productions primaires (produits de terroir, traçabilité) pour en accroître la valeur ajoutée
- Soutien aux activités d'animation commerciale territoriale de UCCIA-CCIA pour favoriser l'entreprenariat et l'émergence de métiers maillons intermédiaires des systèmes alimentaires – y inclus mobilisation des ressources humaines et financières de la diaspora / entrepreneuriat (incubateurs - startups ...);
- Promotion d'un nouvel entrepreneuriat (notamment jeunes) novateur, professionnel, utilisant le numérique, pour améliorer les circuits de commercialisations nationaux intra et inter-île des produits alimentaires vers les bassins de consommation plus urbains;
- Soutien à l'amélioration et valorisation de la qualité sanitaire tout au long de la chaîne de commercialisation alimentaire
- Consolidation des circuits commerciaux courts et très courts de la ferme à la fourchette pour des liens directs entre les producteurs (coopératives et entreprises) et des clients « collectifs » (restaurants, cantines d'entreprises, grossistes) ;
- Soutien à la création d'entreprises innovantes dans le domaine du commerce (équitable) des produits alimentaires de qualité et économiques.

Principales activités visant l'atteinte du produit P2.4. (Accès plus équitable et consommation alimentaire et nutrition saine, diversifiée et durable):

- Etude sur les pratiques alimentaires, la nutrition et les apports caloriques et nutritifs des produits locaux en tenant compte des variables insulaires, âge-sexe, milieu urbain-rural
- Education, sensibilisation, campagnes d'information ciblées vers consommateurs individuels (ménages, surtout femmes) et « collectifs » (restaurants, hôtels /associations professionnelles, association communautaires et de consommateurs –santé /diabète –femmes et jeunes) sur les pratiques alimentaires saines, diversifiées et durables
- Promotion des (nouveaux) produits locaux, de leur qualité sanitaire et traçabilité, innovations culinaires (nouvelles recettes) en lien avec la gastronomie locale ;
- Campagne d'éducation nutritionnelle dans les institutions publiques (écoles / postes de santé communautaires...) : modules d'enseignement, jardins scolaires, cantines
- Mise en œuvre de mesure d'accompagnement des populations plus vulnérables pour renforcer un accès plus équitable à la nourriture et aux moyens de subsistance (en lien avec la mobilisation de la diaspora, la diversification des revenus, l'inclusion financière, les pratiques de protection sociale adaptative...).

Principales activités visant l'atteinte du produit P.3.1 (schémas d'aménagement du territoire):

- Appuyer l'élaboration participative de schémas d'aménagement du territoire (SAT) insulaires pour Anjouan et Grande-Comore comme outil de dialogue entre niveau national et local (gouvernorats /communes).
- Appui à la mise en œuvre du SAT Mohéli (fiches action bassin versant /gestion des déchets notamment - cf OS1)

Principales activités visant l'atteinte du produit P.3.2 (plans de développement locaux) :

- Appui à l'élaboration participative des plans de développement locaux durables, réduisant les risques de catastrophes naturelles - en cohérence avec les SAT, les politiques publiques et les besoins des populations locales (en commençant par les zones d'intervention du projet Cf. P1.1) – incluant femmes –jeunes - société civile et diaspora
- Appuyer leur mise en œuvre et mobilisation des ressources nécessaires (lien avec projet UE diaspora et OS1)
- Appui à l'expérimentation de solutions de gestion foncière (cadastre, cartographie numérique) par direction de l'aménagement du territoire et communes

Principales activités visant l'atteinte du produit P.3.2 (ancrage territorial des plans d'actions institutionnels):

- Renforcer l'ancrage territorial conjoint de la Direction nationale de l'environnement, ANAP-Agence Nationale des Aires Protégées - et l'ANGD -Agence Nationale de Gestion des Déchets- et les directions de la sécurité civile et aménagement du territoire : (i) Renforcement de capacités /outils cartographiques.(ii) plan d'actions intégrés concertés avec les communes (gestion environnementale et contingence des risques) (iii) Campagne de sensibilisation, information, d'éducation et de sensibilisation environnementale; (iv) plateformes de mobilisation des associations de jeunes / femmes ;
- Appuyer l'ancrage territorial conjoint des services du ministère de la santé et agriculture pour le contrôle sanitaire de la qualité des aliments, la promotion des bonnes pratiques de conservation sanitaire des aliments et de nutrition
- Renforcement de la planification interinstitutionnelle (Ministères affaires étrangères / pêche & tourisme) pour la promotion d'une économie bleue - basée sur la pêche artisanale et écotourisme (plan d'action territorialisé)
- Renforcement des interactions entre la Direction des Pêches et la Direction des transports pour la mise en œuvre au niveau local du cadre national et aux capacités de suivi, de contrôle et de surveillance des activités de pêche en vue d'aider les Comores à relever les défis qui ont conduit à l'identification par l'UE comme pays tiers non coopérant dans la lutte contre la pêche INN

La contribution de l'UE à l'Initiative Equipe Europe prévue dans ce plan d'action annuel sera complétée par d'autres contributions des partenaires européens. La contribution indicative de l'UE est soumise à la confirmation formelle des contributions significatives de chaque partenaire dès que possible. Si l'IEE ou ces contributions devaient ne pas se matérialiser, l'action de l'UE pourrait continuer en dehors du cadre de l'IEE.

3.3 Intégration des questions transversales

Protection de l'environnement et changement climatique

Vis-à-vis des marqueurs de Rio, issus des objectifs des trois Conventions de Rio (la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) ; la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (CDB) ; la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CLD), l'action contribue comme suit:

→ *Environnement et biodiversité* : pour les deux premiers objectifs de la CDB - conservation de la diversité biologique & utilisation durable de ses éléments (écosystèmes, espèces ou ressources génétiques) : (i) amélioration de l'état écologique des écosystèmes verts et bleus et des espèces et ressources génétiques qu'ils abritent et (ii) atténuation des dommages environnementaux causés par les actions anthropiques et naturelles (iii) intégration de la biodiversité aux objectifs de développement des territoires bénéficiaires (programmation et mise en œuvre, développement des capacités, renforcement des cadres de réglementation et la recherche).

→ *Adaptation au changement climatique* : Réduction de la vulnérabilité des systèmes naturels aux impacts des changements climatiques et risques liés au climat en maintenant ou accroissant la capacité d'adaptation et la résilience des écosystèmes insulaires. L'action vise à développer la capacité des acteurs à anticiper les effets des changements climatiques par des solutions d'adaptation (culture des algues, gestion des bassins versants, etc.). Elle mettra en avant les liens (convergences et oppositions/contradictions) entre durabilité des ressources naturelles et moyens de subsistance/revenus. Elle contribuera également à réaliser des économies d'énergie fossiles et à promouvoir la transition énergétique vers des énergies plus propres et renouvelables au niveau de la conservation et transformation agro-alimentaire notamment.

Résultats de l'examen de l'évaluation environnementale stratégique (EES) (pertinent pour l'appui budgétaire et les interventions au niveau stratégique)

Le criblage EES a conclu que aucune autre action n'était requise.

Résultats de l'évaluation des incidences sur l'environnement (EIE) (pertinents pour les projets et/ou les interventions spécifiques dans le cadre d'un projet)

L'évaluation préliminaire de l'EIE a classé l'action en tant que catégorie C (aucune évaluation supplémentaire n'est nécessaire).

Résultats de l'examen analytique de l'évaluation des risques climatiques (pertinent pour les projets et/ou les interventions spécifiques au sein d'un projet)

L'examen analytique des agences de notation a conclu que cette action était à risque faible ou nul (aucune évaluation complémentaire n'est nécessaire).

Égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes et des filles

Conformément aux codes CAD de l'OCDE identifiés à la section 1.1., cette action porte la mention G1, ce qui implique qu'elle adresse la question de l'égalité des genres à un niveau significatif.

Toutes les composantes opérationnelles de l'action (renforcement des secteurs de l'économie verte et bleue et identification de l'expertise hautement qualifiée mobilisable au service du développement des Comores, soutien aux projets d'OSC et d'entreprises pour des interventions de développement sectorielles à vocation structurante) se conforment à une exigence de représentation équilibrée du genre.

La production agricole et la pêche à pied ainsi que la transformation des produits agricoles et halieutiques et leur commercialisation en circuits courts sont essentiellement le fait des femmes. C'est également d'elles que relève la gestion des affaires domestiques et le planning familial. Elles bénéficieront, à cet égard, d'activités visant à renforcer l'autonomisation des femmes et des filles et à réduire les inégalités de genre – via la promotion d'activités génératrices de revenus par et pour les femmes dans la mariculture, le maraichage, la commercialisation du poisson et de nouveaux produits (algues et poulpes), l'aménagement et la diversification des points de vente. Pour la gestion des déchets domestiques qui les implique en premier lieu, des modes de consommation plus durables seront promus avec moins d'emballages nuisibles (plastique et aluminium) et du tri au niveau du ménage des produits à recycler. Pour la gestion de l'eau faite par les femmes, l'action proposera une protection des points d'eaux. Des solutions palliatives seront promues pour la cuisson au feu de bois, source de déforestation.

Par ailleurs, en travaillant avec les institutions et la société civile, l'action veillera à stimuler la participation et la promotion des femmes dans les postes de décisions des différentes agences et ministères. L'action va également interagir avec le programme de protection et participation des femmes et jeunes (Shawiri), qui vise notamment à accompagner les acteurs institutionnels et de la société civile vers un changement de comportement favorable vis-à-vis du genre.

L'action prend pleinement en compte le Plan d'Action Genre (GAP III, 2021-2025) notamment pour les domaines suivants : « Promouvoir les droits économiques et sociaux et garantir l'autonomisation des filles et des femmes » et « Relever les défis et exploiter les possibilités offertes par la transition verte et la transformation numérique ».

Droits de l'homme

L'action met en œuvre une approche fondée sur les droits. Par son ancrage territorial, elle vise à réduire les inégalités territoriales et sociales et concoure à la défense des droits de l'homme en terme d'accès aux ODD (réduire la faim, améliorer la santé...).

Plus largement, l'action veillera au respect des droits humains dans toutes ses activités, notamment au sein des institutions et organisations bénéficiaires en termes de respect des principes d'indivisibilité du droit, de transparence, redevabilité, non-discrimination, autonomisation et participation. La prise en compte des droits humains des différentes parties prenantes sera effectuée aussi bien pour la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de l'ensemble des actions. Une attention particulière sera accordée au travail des enfants et à l'application de conditions de travail décentes, conformément aux conventions de l'OIT et des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits humains.

Invalidité/Handicap

Conformément aux codes CAD de l'OCDE identifiés à la section 1.1., cette action porte la mention D0, ce qui implique qu'elle n'adresse pas spécifiquement les porteurs de handicap. Néanmoins la participation inclusive des porteurs de handicap sera favorisée lors des exercices de concertation locale pour leur bonne prise en compte et participation au développement local durable de leur communauté et dans le cadre d'activités génératrice de revenus (transformation notamment)

Démocratie

L'action – par sa dimension territoriale - adresse la bonne gouvernance locale, maillon clé d'un bon fonctionnement démocratique. L'approche participative permet la participation et l'inclusion d'acteurs locaux dans leur diversité – y inclus femmes –jeunes -société civile et diaspora – et redynamise le dialogue entre les échelons nationaux et territoriaux via les outils de planification stratégiques que constituent notamment les schémas d'aménagement du territoire, la territorialisation des stratégies et plans d'actions nationaux et l'appui aux plan de développement locaux.

Sensibilité aux conflits, paix et résilience

L'action vise la promotion d'activités structurantes, durables et inclusives de tous pour l'économie comorienne ainsi que la valorisation des territoires afin de mieux prendre en compte les dynamiques locales, positives comme négatives, et minimiser ainsi les risques de conflits locaux. Parmi les risques adressés : (i) les conflits fonciers - première source de litiges aux Comores - liés à l'utilisation des ressources naturelles et leur exploitation, la mise en valeur de terres agricoles (en lien avec les aires protégées ou entre individus), mais également (ii) les facteurs de déstabilisation liés à la pauvreté et aux inégalités territoriales, touchant particulièrement les femmes et les jeunes

Réduction des risques de catastrophes

L'action inclut des activités d'aménagement des bassins versants qui contribueront à la prévention des inondations et glissements de terrain. Les capacités de la direction de la sécurité civile, des communes et acteurs locaux seront renforcées conjointement pour réduire les risques de catastrophe qui y sont liés. Des solutions basées sur la nature seront valorisées au niveau local pour atténuer ces risques, notamment au niveau littoral pour protéger le platier récifal, les mangroves et limiter les risques liés à l'érosion côtière et à la submersion marine.

Autres considérations, le cas échéant

→ *Intégration économique des jeunes et inclusion des plus vulnérables* – L'action accompagne l'engagement de la jeunesse dans les activités agricoles et alimentaires en agissant sur la modernisation de l'image de ces métiers traditionnels : diminution pénibilité, mobilisation de solutions numériques innovantes, soutien à l'entrepreneuriat

pour la transformation et émergence de nouvelles chaînes de valeur, nouveaux modes de commercialisation. Le transport des produits avec des moyens de déplacements modestes (moto benne, motos, bus, etc.) sera promu, ainsi que l'aménagement et la diversification des points de vente. L'engagement associatif en faveur de l'environnement sera valorisé (lien avec le programme Femmes-jeunes-société civile de UE). Les catégories sociales les plus défavorisées seront ciblées pour permettre aux jeunes ruraux sans terre, ménages pauvres, personnes handicapées de s'impliquer.

→ *Le numérique* : l'action prévoit la réalisation de cartographies numériques et la promotion d'autres outils numériques d'accès et gestion de l'information sur des plateformes ouvertes au public, un suivi des ressources naturelles et de la production alimentaire via des applications numériques. L'objectif est de renforcer les capacités des acteurs, y inclus les communes, dans la gestion territoriale et bonne interprétation des données générées pour faciliter la prise de décisions. La promotion des nouvelles technologies sera aussi initiée pour favoriser un nouvel entrepreneuriat commercial, plus jeune, réactif et dynamique (start-up).

→ *sensibilités aux crises* : L'action intègre un volant d'imprévis / des modificateurs de crise afin de permettre l'adaptation/réponse aux événements imprévus et crises externes pouvant affecter la sécurité alimentaire en lien avec la capacité de production locale (crises liées à des événements climatiques) et/ou les perturbations du commerce mondial pour l'importation (pénuries /tension sur les circuits d'approvisionnement...).

3.4 Risques et enseignements tirés

| Catégorie | Risques ¹⁸ | Probabilité | Impact | Mesures d'atténuation |
|---------------------------------------|---|-------------|--------|--|
| Risques institutionnels | 1. Résistance politico-institutionnelle à la décentralisation / autonomie des communes | Moyenne | Moyen | Implication active des communes et villages en lien avec les directions ministérielles en charge de la politique d'aménagement du territoire et de la législation sur les aires protégées (rôle dans le développement local prévu par les textes ; niveau crucial pour la bonne gestion et valorisation des ressources naturelles) |
| Planification, procédures et systèmes | 2. Insuffisante concentration dans l'espace de l'action du programme pour obtenir des résultats probants | Haute | Haut | Définition des sites précis d'intervention tenant compte de façon réaliste des moyens du programme, intervention progressive de zones pilotes vers une mise à l'échelle |
| | 3. Auto-développement local insuffisant et non durable, notamment sur le plan technologique et financier | Haute | Haut | Recours optima à des solutions techniques simples, peu coûteuses et au savoir-faire /entretien accessible Veille pour la mobilisation de moyens et financements complémentaires (diaspora /incubateurs...) pour plus de durabilité |
| | 4. Conflits de gestion territoriale notamment face aux postures « conservation du patrimoine naturel » | Moyenne | Moyen | Recherche de solutions « gagnant-gagnant » mettant à profit les convergences entre les nécessités de survie de la population locale et la durabilité environnementale |
| | 5. Approche de terrain trop peu ascendante et participative, d'où manque d'appropriation et d'adhésion effectives des | Moyenne | Haut | Systématisation (procédures et guide) des activités participatives et partenariales d'identification des problèmes et des solutions et de définition et de montage des actions |

¹⁸ A ne pas confondre avec les risques caractérisant les secteurs/domaines d'intervention du programme PVB, qui font partie intégrante des problèmes auxquels celui-ci apportera des solutions.

| | | | | |
|-------------------------|--|----------|--------|--|
| | populations | | | |
| | 6. Actions insuffisamment basées sur des aspects/considérations stratégiques | Moyenne. | Moyen | Diagnostiques technico-économiques approfondis des principales problématiques avec l'appui d'experts chevronnés |
| Acteurs et organisation | 7. Insuffisantes capacités locales d'absorption des investissements | Haute | Haut | Respecter le principe d'appui à l'auto-développement local (cf. risque 3 ci-dessus), permettant un effet de levier optimal, avec essentiellement des appuis techniques, organisationnels et de mise en place de dispositifs locaux d'autofinancement (<i>au lieu d'apports massifs « d'argent froid »</i>) et des apports locaux (en moyens humains et/ou financiers). Actions de promotion pour mise à l'échelle |
| Environnement externe | 8. Réactions négatives des populations riveraines des zones d'intervention ne bénéficiant pas directement du programme | Faible | Faible | Renforcement des capacités des parties prenantes sur l'intégration de l'approche genre. Renforcement de la collaboration avec le ministère de tutelle et des points focaux genre. Renforcement de la participation des organisations de la société civile de femmes. |
| Acteurs et organisation | 9. Manque ou faible intégration de l'approche genre 10. Les jeunes et les femmes sont peu mobilisés pour participer aux activités de l'action | Moyenne | Moyen | |

Enseignements tirés:

Causes des échecs constatés : (i) prise en compte insuffisante des visions, besoins et contraintes des acteurs locaux (agriculteurs, pêcheurs, riverains/utilisateurs de la forêt...), (ii) mise à profit insuffisante des solutions gagnant-gagnant environnement-subsistance, (iii) approches trop sectorielle voire sous-sectorielles.

Principales clefs de réussite : (i) concentration spatiale des actions, d'où synergies et effets de levier optimaux, (ii) durée suffisante, (iii) approche intégrée, (iv) approche progressive de type « cycle de projet », les enseignements des premières réalisations servant à l'optimisation et mise à l'échelle de la suite de l'action.

Facteurs favorisant la réussite des actions : (i) l'implication active des femmes (activités agricoles, pêche, gestion des ressources naturelles, santé et habitudes de consommation), (ii) des jeunes (producteurs innovants et entrepreneurs potentiels), (iii) la place importante de la durabilité économique (étude chaînes de valeur –intégration des débouchés commerciaux) et (iv) échanges durables entre pairs (transferts efficaces de savoir-faire et de savoir et d'émulation des dynamiques locales).

Acteurs directement concernés par ces enseignements : (i) mobilisation inclusive des acteurs locaux et institutionnels (ii) nécessité d'une assistance technique veillant à la cohérence du programme (appui méthodologique et technique), (iii) sélection et encadrement des acteurs responsables de la mise en œuvre des composantes insulaires et (iv) comités de pilotage (veille active).

3.5 Logique d'intervention

En réponse aux résultats encore limités obtenus par les programmes antérieurs de mise en œuvre des nombreuses stratégies de préservation de l'environnement ou développement agricole, la logique d'intervention du programme est entièrement basée sur une approche territoriale transformative et intégrée.

Cette approche territoriale intégrée s'impose à l'échelle insulaire étroite des Comores du fait des fortes dynamiques croisées écosystémiques vertes et bleues qui opèrent. Les îles comportent de nombreux bassins versants du pays – partant de leur amont (haut des versants et forêt), en passant par les zones intermédiaires d'agroforesterie jusque l'aval (zones côtières et milieu marin) avec des enjeux environnementaux, économiques et sociaux qui se répondent.

Cette approche – au cœur de la Team Europe Initiative « Pacte vert et bleu pour une croissance inclusive » à l'échelle des territoires - est notamment recommandée par les résultats de l'évaluation finale du programme AMCC et la récente analyse des profils alimentaires effectuée par la FAO et CIRAD (financement UE).

L'efficacité de présente logique d'intervention est conditionnée par une bonne maîtrise des risques (§3.4) et s'exprime ainsi :

SI l'action du programme est suffisamment concentrée sur des zones précises de superficie limitée et cohérentes en termes de bassins versants permettant d'identifier clairement les liens de causes à effets et d'activer de possibles synergies / effets de levier au sein de ces territoires ;

SI une approche de développement local intégrée véritablement participative avec l'ensemble des acteurs de la zone-institutionnels, privés et de la société civile - dont les femmes, les jeunes dans toute leur diversité - est initiée pour identifier leurs défis et besoins ;

SI ces acteurs locaux sont suffisamment accompagnés dans la mise en œuvre d'outils performants de diagnostic, dialogue et planification territoriale, permettant d'approfondir les principaux enjeux environnementaux et socio-économiques spécifiques ;

SI des solutions techniques et financières « gagnant-gagnant » sont identifiées et mobilisées avec ces acteurs pour répondre conjointement à leurs besoins tout en assurant la durabilité environnementale de ces territoires;

SI les solutions mobilisées sont suffisamment bien dimensionnées et durables pour être appropriées et intégrées à l'auto-développement local (bonnes pratiques adaptées aux spécificités locales, reproductibles et de cout/ technologie accessible et adéquate) ;

SI l'action opère sur une durée suffisamment longue (6 ans avec 4-5 ans d'expérimentation terrain) permettant d'obtenir et observer des résultats probants et durablement visibles, puis les mettre à échelle auprès de multiplicateurs ;

SI l'action capitalise et active suffisamment l'effet levier des autres initiatives en cours, de Team Europe notamment, pour mobiliser ces solutions (mobilisation de l'expertise et des financements de la diaspora, programmes d'incubation et entrepreneuriat, valorisation des chaînes de valeur vivrières, dynamique des schéma d'aménagement du territoire, formation professionnelle) ;

ALORS, l'action conduira à des changements de vision partagée et pratiques solidement ancrés conduisant à :

- Une gestion améliorée, inclusive et durable des écosystèmes locaux, y inclus gestion des déchets ;
- Une exploitation et valorisation plus durable et performante des ressources naturelles par l'agriculture, la pêche et l'écotourisme ;
- Une commercialisation croissante de produits alimentaires locaux, sains, plus diversifiés et résilients au changement climatique ;
- Des modes de consommation alimentaires plus responsables, sains et répondant davantage aux besoins nutritionnels de la population ;
- Des dynamiques de gouvernance territoriale permettant de sous-tendre et de pérenniser un développement local écologiquement et économiquement durable.

Sur le plan pratique, l'approche territoriale se base sur trois principes : approche ascendante (qui vient ici soutenir les priorités nationales), conduite du changement et analyse participative des problèmes et des solutions. Les plans locaux de développement et les schémas d'aménagement sont des outils au cœur de l'analyse.

En plus de concourir à renforcer la durabilité et qualité environnementale des écosystèmes des terroirs ciblés et des systèmes alimentaires locaux, cette approche contribuera en même temps (grâce au principe du "learning by doing") au renforcement des capacités de l'ensemble des acteurs impliqués par le programme.

En termes de gouvernance, il s'agit de renforcer et recréer du lien institutionnel entre les échelons nationaux et locaux pour avancer ensemble et de façon mieux coordonnée – suivie et évaluée vers l'atteinte des objectifs de développement du Plan Comores Emergent.

Le projet prévoit trois grandes modalités complémentaires d'intervention avec des montées progressives en puissance sur une durée de 6 ans – afin de tenir compte des capacités inégales de mise en œuvre des acteurs de terrain pour les 3 Objectifs spécifiques :

- ✓ Une mise en œuvre rapide dans le cadre du partenariat Team Europe sur Mohéli avec l'AFD – le parc national est opérationnel depuis plus de 20 ans avec de nombreuses études et cartographies de base disponibles (biodiversité, leçons apprises...), le schéma d'aménagement du territoire est élaboré et validé de façon participative et inclusive, des fiches d'actions sont identifiées (notamment sur la gestion des bassins versants, des déchets), des financements complémentaires sont en cours de mobilisation par l'AFD – facilitant un démarrage rapide de l'action. Cette rapidité permet à la fois de crédibiliser l'efficacité d'une gouvernance territoriale en termes d'alignement des bailleurs, mobilisation de financements pour sa mise en œuvre mais également offre une vitrine de démonstration sur des impacts sur un territoire restreint, bien monitoré et exemplaire en matière de biodiversité et interactions nécessaires avec les besoins de la population locale (le parc occupe 80% du territoire et couvre presque toutes les zones de pêche)
Il est aussi question de *répliquer avec l'appui de l'AFD (et sa facilité ADAPT'ACTION notamment) la dynamique du SAT de Mohéli pour l'étendre aux îles de Grande-Comore et Anjouan*, en capitalisant sur la crédibilité acquise. Le partenariat avec l'AFD pour la mise en œuvre de l'OS 1 (gestion environnementale locale concertée), 2 (production/pêche durable) et 3 (gouvernance territoriale) sera co-construit en année 1 conformément aux objectifs de ce programme et de la TEI.
- ✓ Pour le reste des activités – avec l'appui d'une assistance technique internationale – le programme sera exécuté selon deux modalités exécutées en parallèle :
 - Mise en œuvre directe par des ONG et/ou institutions et/ou organisations nationales et internationales déjà actives sur le terrain : le dialogue initié lors de la formulation du programme sera poursuivi avant le démarrage du programme et après pour amener les entités consultées et pré identifiées à se positionner sur les zones d'interventions prioritaires définies et actions thématiques transversales des OS 1-2 et 3, mobiliser les partenariats/consortium solides financièrement et techniquement pour bénéficier de subventions conséquentes (de 1 à 2 millions EUR) de longue durée.
 - Mise en œuvre indirecte avec le Gouvernement Comorien, sous la tutelle du Ministère en charge de l'agriculture, pêche, environnement, tourisme et artisanat : Une structure d'exécution projet sera montée au sein du Ministère – avec des démembrements insulaires - pour le suivi et exécution directe des objectifs du programme en lien avec les plans d'action gouvernementaux et des agences, articulés avec l'action des autres partenaires techniques et financiers. Il s'agit de renforcer de l'intérieur les capacités institutionnelles de gouvernance, y inclus suivi-évaluation des résultats et performances, coordination des acteurs, capitalisation au niveau institutionnel de l'approche ascendante (learning by doing) tout en fluidifiant la communication descendante (vulgarisation des plans d'action, partage d'expérience des issus des autres programmes et services/agences). Plus lente à démarrer du fait des processus amont à accompagner et mettre en place (sélection compétitive des équipes, plan d'action opérationnel pluri-annuel budgétisé), cette modalité permet d'accompagner plus finement les besoins des acteurs nationaux et locaux par des actions de proximité destinées à ceux qui n'auraient pu être couverts par les 2 premières modalités, tout en permettant une mise à l'échelle de leurs bonnes pratiques vers d'autres zones ou de nouveaux acteurs émergents. Un devis programme pluriannuel sera rédigé pour permettre des petites et moyennes contractualisations (travaux, service, fournitures, subvention).

Les possibles zones pilotes d'intervention pré-identifiées sont reprises dans le tableau et carte ci-après, ainsi que les principaux critères/arguments ayant conduit à leur sélection. Le choix devra être affiné lors du démarrage du projet pour limiter leur nombre et envergure (superficie, population), afin d'assurer une bonne adéquation entre leur taille, les moyens dont dispose le programme et l'ampleur des activités de terrain à y mener. Dans une logique de « cycle de projet », ce ciblage permettra un démarrage à la fois rapide et progressif du programme, avec une extension progressive de son envergure spatiale à de nouveaux sites, tout en mettant à profit en temps réel les enseignements des activités réalisées dans les premiers sites.

| Ile | Zone | Critères | | | | | | | | | Score/27 |
|---------------|--|----------|-----|-----|----|-----|----|-----|----|-----|----------|
| | | C1 | C2 | C3 | C4 | C5 | C6 | C7 | C8 | C9 | |
| Grande Comore | Grande Comore, zone de Mitsamiouli, Ndroué | xxx | xxx | xxx | x | xxx | x | xxx | xx | xxx | 22 |

| | | | | | | | | | | | |
|---------|---|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|----|-----|----|
| | Grande Comore, zone de Chindini, Oouvéni, Malé | xxx | xxx | xx | xx | xxx | x | xxx | xx | x | 20 |
| | Zone de Tsinimouapanga, flanc Est du Karthala | xxx | xxx | x | xx | x | x | xx | x | x | 15 |
| | Zone de Mitsoudjé, Djoumoachongo, flanc Ouest du Karthala | xxx | xx | xx | x | x | xxx | xxx | xx | x | 18 |
| Anjouan | Péninsule Ouest | xxx | xx | xx | xxx | xx | x | xxx | xx | x | 19 |
| | Zone de Jimilimé | | xx | x | xxx | x | x | xxx | xx | x | 14 |
| | Bassin versant de Lingoni | xxx | xxx | xx | xx | xxx | xx | xxx | xx | xxx | 23 |
| Mohéli | Région de Kangani Istamia dans la partie Est de Mohéli | xxx | xxx | xxx | xxx | xx | xx | xxx | xx | xxx | 24 |
| | Région de Ndrondroni et de Miremani | xxx | xxx | xxx | xxx | xxx | x | xxx | xx | xxx | 24 |

x = faible xx = moyen xxx = fort

C1 : Aire protégée

C4 : Potentiel agricole

C7 : Problématique déchets

C2 : Ecosystème remarquable

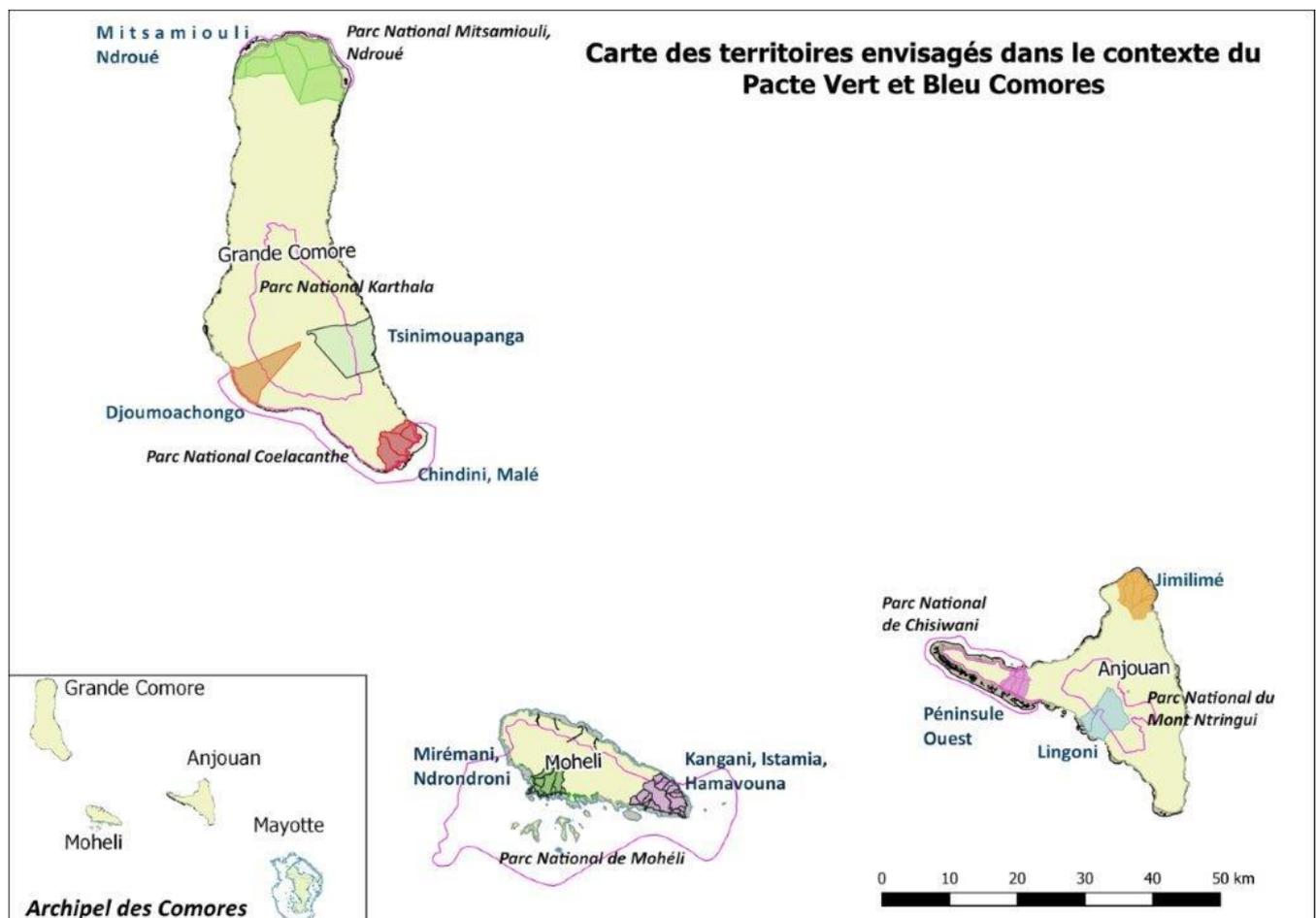
C5 : Potentiel pêche aquaculture

C8 : Population

C3 : Potentiel touristique

C6 : Risques naturels

C9 : Dynamique locale



3.6 Matrice indicative du cadre logique

PM : Les indicateurs du cadre logique seront revus avant ou au démarrage du programme avec l'appui de la facilité ROM-Africa (Appui à la définition des cadres logiques et de systèmes de monitoring, "SDL" (Support to the Design of Logframes).

| Résultats | Chaîne de résultats | Indicateurs | Valeurs de Référence | Valeurs Cibles | Source de données | Hypothèses |
|-----------|--|--|--|---|--|--|
| OG | Renforcer la résilience environnementale et alimentaire des îles Comores | I1. Surface forestière (% du territoire) I2. Population des espèces conservées /biodiversité dans territoires PVB (nombre)* I3. Surface d'occupation de espèces phares dans territoires PVB (% du territoire) I4. Prévalence retard de croissance chez les enfants I5. Pourcentage des besoins alimentaires de population satisfaits par des importations | 1.1 17,7% (2020) I2. À déterminer (2020) I3. À déterminer (2020) I4. 22,6% (2020) I5. 75% (2014) | I1. 18% (2027) I2 À déterminer (2027) I3. À déterminer (2027) I4. À déterminer (2027) I5. À déterminer (2027) | I1. Fichiers électroniques et site Web de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture I2. Inventaire d'espèces I3. État de la sécurité alimentaire et de la nutrition, FAO I4. Etudes Diagnostique sur l'Intégration du Commerce en Union des Comores – Statistiques nationales | |
| OS1 | La conservation et la gestion durable des écosystèmes insulaires sont renforcées dans les territoires d'intervention en tenant compte des besoins socio-économiques des communautés locales. | II.1. Nombre de parc nationaux dont la capacité de préservation des écosystèmes marins, côtier et terrestres a été améliorée. II.2. Surface (km2) d'écosystèmes terrestres sous (a) protection avec le soutien de l'UE** (GERF 2.9, ODD 15) II.3 Zones marines sous a) protection avec l'aide de l'UE (km2)**GERF 2.8 | II.1. 0 (2022) II.2 0 (2022) II.3 0 (2022) | II.1. 6 (2027) II.2 20km2 (2027) II.3 2 (2027) | II.1. Rapports PVB et ANAP II.2 – II.3 World Database of protected areas www.protectedplanet.net | Il n'y a pas de détérioration structurelle significative des conditions socio-économiques dans l'Union des Comores. Il n'y a pas de catastrophe naturelle (autre que climatique) majeure dans l'Union des Comores |
| OS2 | Des systèmes alimentaires nationaux davantage basés sur des modes de production bleue et verte, de commercialisation et de consommation plus durables, diversifiés et sains sont atteints. | I2.1 Surface (ha) d'écosystèmes agricoles et pastoraux où des pratiques de gestion durable ont été introduites avec l'aide de l'UE *(GERF 2.2) OPSYS Core Indicator I2.2 Pourcentage de producteurs ciblés par l'action pratiquant une production/pêche durable (par exemple, agriculture de conservation, approches d'agriculture intelligente face au climat, ventilé par secteur (producteurs, pêcheurs...) I2.3 Volume total de la production agricole des exploitants ciblés (tonnes/kg) I2.4 Volume total de poissons pêchés par des pêcheurs ciblées (tonnes/kg) | I2.1 0 (2022) I2.2 À déterminer (2022) I2.3 À déterminer (2022) I2.4 À déterminer (2022) I2.5 À déterminer (2022) | I2.1 +20% (2027) I2.2 +20% (2027) I2.3 À déterminer (2027) I2.4 À déterminer (2027) I2.5 +15% (2027) | I2.1 Rapports PVB I2.2 Rapports PVB, Enquêtes début et fin de l'action I2.3 Enquêtes début et fin de l'action I2.4 Enquêtes début et fin de l'action I2.5 Enquêtes début et fin de l'action – Rapports PVB | |

| Résultats | Chaine de résultats | Indicateurs | Valeurs de Référence | Valeurs Cibles | Source de données | Hypothèses |
|---|---|--|--|--|---|------------|
| | | I2.5 Indice de diversification des cultures dans les zones ciblées | | | | |
| OS3 | Les dynamiques de gouvernance institutionnelle territoriale inclusive, intégrant les enjeux environnementaux sont renforcées | I3.1 Nombre de stratégies d'aménagement du territoire élaborées ou révisées avec la participation d'organisations de la société civile a travers l'UE** GERF 2.29 I1.5 Pourcentage de stratégies d'aménagement du territoire dans les territoires ciblés qui intègrent le genre I1.6 Nombre de villes ayant a) développé (b) mis en œuvre avec l'aide de l'UE des stratégies en matière de changement climatique et/ou de réduction des risques de catastrophe**GERF 2.5 | I3.1 1 (2022) I3.2 0 (2022) I 3.3 0 (2022) | I.3.1. 3 (2027) I.3.2. À déterminer (2027) I.3.3. À déterminer (2027) | I.3.- I3.2. et I3.3. Systeme de Suivi, Rapports PVB Rapports locaux, ministériels, des agences et du PVB | |
| P1.1. Des actions de conservation de la biodiversité, des services écosystémiques et de résilience au Changement Climatique sont mis en place en interaction avec les pratiques locales agricoles, d'élevage et pêche | II.1.1. Nombre de parcs nationaux ayant reçu un appui pour la gestion intégrée des aires protégées. II.1.2 Surface (km2) des territoires du PVB Comores où les services écosystémiques ont été maintenus/restaurés (reboisement de bassin versants, lutte antiérosive, cogestion et exploitation durable...), désagrégé par type d' écosystème (couvert forestier, etc.)** GERF 2.9 (b) II.1.3. Nombre de km de littoral nouvellement renforcés dans le cadre du PVB en utilisant des solutions fondées sur la nature | II.1.1. 0 (2022) II.1.2.0 (2022) II.1.3..0 (2022) | II.1.1. 6 (2027) II.1.2. 10km (2027) II.1.3. 4,5 km (2027) | II.1 – II.2 – II.3.Rapports PVB | Les zones protégées et les interdictions afférentes aux zones (exploitation durable, zone de protection totale...) sont connues et respectées par les populations locales écosystémiques. | |
| P1.2. La valorisation du potentiel écotouristique bleu et vert y est promue | I.1.2.1. Nombre de touristes/écotouristes fréquentant les territoires du PVB Comores I.1.2.2. Nombre de personnes formées aux métiers de l'hôtellerie dans les territoires du PVB Comores I.1.2.3. Nombre de personnes qui ont bénéficié d'interventions d'EFP/de développement des compétences en établissement ou sur le lieu de travail soutenues par l'UE : (a) tous les EFP/le développement des compétences pour la numérisation**GERF2.14 | I.1.2.1 : 0 (2022) I.1.2.2 : 0 (2022) I.1.2.3 : 0 (2022) I.1.2.4 : 0 (2022) | I.1.2.1 - .1.2.2 et I.1.2.3 : à déterminer (2027) I.1.2.4 : 20 (2027) | I.1.2.1 - .1.2.2 - I.1.2.3 et I.1.2.4 Rapports du ministère du Tourisme, communaux et du PVB | Les populations locales reconnaissent que le capital touristique de leur territoire est préservé par une gestion durable des écosystèmes marins, côtiers et terrestres. | |

| Résultats | Chaîne de résultats | Indicateurs | Valeurs de Référence | Valeurs Cibles | Source de données | Hypothèses |
|--|---------------------|---|--|--|--|---|
| | | I.1.2.4. Nombre de nouveaux services proposés aux touristes comme randonnées, excursions, sorties en bateau, plongée...avec le soutien de l'action | | | | |
| P.1.3. Des pratiques de gestion durable des déchets sont mises en place | | I 1.3.1. Nombre de systèmes de gestion (communal/intercommunal) des déchets appuyés I 1.3.2. kg déchets domestiques recyclés ,triés, recyclés valorisés avec le soutien de l'action I 1.3.3. Nombre d'associations locales de jeunes et de femmes, impliquées dans la collecte, le tri et la valorisation des déchets I 1.3.4 Nombre de décharges sauvages dans les sites I.1.3.5 Capacité installée pour la collecte et l'élimination des déchets solides, par an (tonne t) (OPSYS Core Indicator) | I.1.3.1 : 0 (2022) I.1.3.2 : 0 (2022) I.1.3.3 : 0 (2022) I.1.3.4 et I.3.5 :à déterminer (2022) | I.1.3.1 : 5 (2027) I.1.3.2 : à déterminer (2027) I.1.3.3 : 10 (2027) I.1.3.4 -50% (2027) I.3.5 :à déterminer (2027) | I.1.3.1 - .1.3.2 - I.1.3.3 - I.1.3.4 et I.1.3.5 Rapports PVB et communaux | La population locale est en demande de systèmes de gestion des déchets améliorés pour préserver durablement l'environnement et le capital touristique de leur territoire. |
| P 2.1. Des modes de production agricole contribuant à une meilleure durabilité sont promus pour une mise à l'échelle | | I2.1.1. Nombre de pratiques agroécologiques durables introduits I2.1.2. superficie de trains techniques agricoles plus productifs introduits **GERF 2.2 I2.1.3. Nombre de types d'équipement ou modes de traction facilitant le travail de la terre introduits I2.1.4. Nombre d'initiatives de meilleure mobilisation du foncier agricole appuyées I2.1.5. Nombre de nouveaux dispositifs appropriés/novateurs de conseil, vulgarisation et formation agricole mis en place I2.1.5. Nombre de groupements de producteurs ou transformateurs appuyés et/ou créés (% de groupements dirigés par des femmes) I2.1.6. Nombre d'innovations en matière de diversification, transformation, | I.2.1.1 : 0 (2022) I.2.1.2 : 0 (2022) I.2.1.3 : 0 (2022) I.2.1.4 : 0 (2022) I.2.1.5 : 0 (2022) I.2.1.6 : 0 (2022) I.2.1.7 : 0 (2022) I.2.1.8 : 0 (2022) | I.2.1.1 : X 4 par site (2027) I.2.1.2 : 30 km2 (2027) I.2.1.3 : 3 (2027) I.2.1.4 : 3 (2027) I.2.1.5 : 10 (2027) I.2.1.6 : 20 (2027) I.2.1.7 4 dont 1 F (2027) I.2.1.8 : à déterminer | I.2.1.1 - I.2.1.2 - I.2.1.3 - I.2.1.4 - I.2.1.5 - I.2.1.6 - I.2.1.7 - I.2.1.8 : Rapports CRDE/ PVB / Chambres d'agriculture | Absence d'aléa climatique impactant de façon significative la production agricole et halieutique dans tout ou partie de l'Union des Comores |

| Résultats | Chaîne de résultats | Indicateurs | Valeurs de Référence | Valeurs Cibles | Source de données | Hypothèses |
|---|---------------------|---|--|---|--|--|
| | | conservation des productions primaires introduites I2.1.7 .Nombre de groupements de producteurs ou transformateurs appuyés et/ou créés – ventilé par sexe des dirigeants I2.1.7 Nombre de dispositifs novateurs de financement du développement agricole mis en place I2.1.8 Nombre de femmes, d'hommes, de filles et de garçons, dans toute leur diversité, participant aux activités de sensibilisation de pratiques de production agricole durables | | | | |
| P2.2. Des modes d'exploitation des ressources halieutiques plus durables sont accompagnés | | I 2.2.1. Nombre de plans d'aménagement spécifique aux pêcheries artisanales (thonidés, petits pélagiques, démersaux, poulpe et crustacés) établis et mis en œuvre avec le soutien de l'action Publication et mise à jour d'un registre des autorisations de pêche accordées dans la ZEE, des captures agrégées et élaboration d'une capacité scientifique du suivi de l'état des stocks et de recommandations de gestion I2.2.2. Nombre de nouveaux schémas communautaires de gestion des ressources halieutique (taille des captures- période et zone de non pêche – rejet des captures accidentelles...) accompagnés par l'action I2.2.3. Nombre de nouvelles pratiques littorales développées (algues...) I2.2.4 Nombre de femmes, d'hommes, de filles et de garçons, dans toute leur diversité, participant aux activités de sensibilisation de pratiques d'exploitation halieutiques plus durables – ventilé par sexe et tranche d'âge | I.2.2.1 : 0 (2022) I.2.2.2 : 0 (2022) I.2.2.3 : 0 (2022) I.2.2.4 : 0 (2022) | I.2.2.1 : 4 (2027) I.2.2.2 : 5 (2027) I.2.2.3 :3(2027) I.2.1.4 : à déterminer(2027) Registre accessible online et mis à jour des licences et captures par stock Nombre de stocks évalués sur des bases scientifiques et faisant l'objet de mesure de gestion (choisir des stocks en fonction de leur importance économique ou alimentaire et fixer un objectif progressif) | I.2.2.1 - I.2.2.2 - I.2.2.3 - I.2.2.4 Rapports annuels pêche – rapports PVB | |
| P2.3 Les circuits de commercialisation courts du producteur au consommateur sont accompagnés pour promouvoir la qualité des produits locaux, leur conservation et | | I2.3.1. Nombre de dispositifs durables de linking entre les maillons amont (producteurs/ transformateurs et aval (détaillants) des filières mis en place | I.2.3.1 : 0 (2022) I.2.3.2 : 0 (2022) | I.2.3.1 : 4 (2027) I.2.3.2 : 4 (2027) | I.2.3.1 - I.2.3.2 Rapports PVB - UCCIA | Absence de modification de l'offre concurrente internationale en produits alimentaires |

| Résultats | Chaine de résultats | Indicateurs | Valeurs de Référence | Valeurs Cibles | Source de données | Hypothèses |
|---|---------------------|---|---|--|---|--|
| transformation selon des modalités plus responsables et durables | | I2.3.2. Nombre d'initiatives commerciales alimentaires efficaces et équitables appuyées par l'UCCIA | | | | Absence d'aléa climatique impactant de façon significative la production agricole et halieutique dans tout ou partie de l'Union des Comores |
| P 2.4. L'accès équitable à la nourriture et aux moyens de subsistance et La sensibilisation et l'accès aux informations sur les modes de consommation alimentaires responsables basées sur des produits locaux, plus sains et avec une faible empreinte environnementale sont améliorés | | I 2.4.1. Nombre de personnes touchées par des campagnes visant à promouvoir des modifications des modes de consommation alimentaire I 2.4.2. Pourcentage de personnes touchées par des actions éducatives nutritionnelles qui rapportent une meilleure connaissance des modes de consommation alimentaires responsables basées sur des produits locaux | I 2.4.1. 0 (2022) I 2.4.2. 0 (2022) | I 2.4.1. À déterminer I 2.4.2. À déterminer | I 2.4.1 Rapports PVB I 2.4.2. Enquête fin de l'action | Absence de modification de l'offre concurrente internationale en produits alimentaires Absence d'aléa climatique impactant de façon significative la production agricole et halieutique dans tout ou partie de l'Union des Comores Degré d'atteinte suffisant du résultat R2.3 |
| P.3.1 Les schémas d'aménagement du territoire des îles sont appuyés | | I 3.1.1. Nombre de schémas d'aménagement du territoire, développés avec la participation de la société civile I 3.1.2. Nombre d'action du SAT Mohéli mises en œuvre I.3.1.3. Nombre de recommandations des SAT de Grande Comore et d'Anjouan mis en œuvre | I 3.1.1. 1 (2022) I 3.2.2. 0 (2022) I 3.3.3. 0 (2022) | I 3. 1.1. 3 (2027) I 3.1.2. 7 (2027) I 3.1.3. X (2 per site) (2027) | I.3.1.1 - I.3.1.2 - I.3.1.3 Rapport Ministère aménagement territoire rapport PVB | |
| P.3.2. Les plans de développement locaux sont développés et accompagnés en cohérence avec les politiques publiques et les schémas d'aménagement du territoire | | I 3.2.1. Nombre de mécanismes de concertation public, privé, société civile mis en place pour chacune des 3 îles I 3.2.2. Nombre de plans de développement locaux sensible au genre développés ou appuyés I 3.2.3. Nombre de plan de contingence communaux mis en œuvre/appuyés | I 3.2.1. 0 (2022) I 3.2.2. 1 (2022) I 3.2.3. 0 (2022) | I 3.2.1. x (4 par site) (2027) I 3.2.2. x (5 par site) (2027) I 3.2.3. x (3 par site) (2027) | I.3.2.1 - I.3.2.2 - I.3.2.3 Rapports PVB – communaux - DGSC | |
| P.3.3. Des mécanismes de concertation pour l'ancrage territorial transversal des Agences Nationales (Aires protégées, Déchets), et des Directions nationales sont mis en place | | I.3.3.1. Nombre de concertations formelles intersectorielle entre la direction nationale de l'environnement, les directions des parcs nationaux et l'ANAP. | I 3.3.1. 0 (2022) | I 3.3.1. X (4 per site) (2027) | I 3.3..1 Rapports PVB – agences/ services | |

4 MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE

4.1 Convention de financement

En vue de la mise en œuvre de la présente action, il est envisagé de conclure une Convention de financement avec le pays partenaire.

4.2 Période indicative de mise en oeuvre

La durée indicative de la période opérationnelle de la présente action, au cours de laquelle les activités indicatives décrites en section 3 et les contrats correspondants et accords seront mis en œuvre, est de 72 mois à partir de l'entrée en vigueur de la Convention de Financement. Des extensions de la période de mise en œuvre peuvent être accordées par le biais d'amendements à la Convention de Financement et des contrats et accords correspondants.

4.3 Mise en oeuvre de la composante relative à l'appui budgétaire

Non applicable

4.4 Modalités de mise en oeuvre

La Commission veillera au respect des règles et procédures pertinentes de l'Union pour l'octroi de financements à des tiers, notamment des procédures de réexamen s'il y a lieu, ainsi qu'à la conformité de l'action avec les mesures restrictives de l'UE¹⁹.

4.4.1 Gestion directe (subventions)

a) objet des subventions

Une partie de l'action pourra être mise en œuvre en gestion directe par le biais de contrats de subvention portant sur la mise en œuvre de l'approche territoriale dans une ou plusieurs îles en vue de l'atteinte des trois objectifs spécifiques (OS1, OS2 et OS3) de l'Action (cf §3.5 logique d'intervention). La mise en œuvre sera à la fois par zone (selon une approche territoriale intégrée) ou transversale pour les thématiques plus diffuses à l'échelle du territoire de commercialisation, consommation.

Ainsi, ces contrats de subvention pourront porter sur (i) la mise en œuvre de l'approche territoriale intégrée par île ou par zone, visant l'atteinte de l'ensemble ou partielle des objectifs spécifiques et résultats escomptés du programme et/ou sur (ii) la réalisation d'activités transversales (relevant des divers aspects techniques, économiques ou de gouvernance ayant trait à l'atteinte de seulement une partie des résultats escomptés du programme) communes à plusieurs îles ou zones d'intervention du programme. Les activités mises en œuvre concerneront à la fois la gouvernance communautaire et prévention de la dégradation environnementale - notamment dans les zones prioritaires d'Anjouan et Grande-Comore, ainsi que la consolidation des capacités d'intervention des associations et organisations professionnelles transversales (chambre de commerce, d'agriculture et autres) opérant sur les chaînes de valeur alimentaires.

b) type de demandeurs

La contractualisation concernera les ONG et organisations nationales et internationales expérimentées - déjà actives sur le terrain - avec des partenariats solides – financièrement et techniquement. Seront encouragés des associations et consortiums avec divers acteurs de la société civile, susceptibles de bénéficier de subventions en cascade : organisations professionnelles (agricoles, syndicats de pêcheurs, chambres consulaires ...) et/ou institutions locales (communes –agences nationales – organismes de recherche...).

¹⁹ www.sanctionsmap.eu. Please note that the sanctions map is an IT tool for identifying the sanctions regimes. The source of the sanctions stems from legal acts published in the Official Journal (OJ). In case of discrepancy between the published legal acts and the updates on the website it is the OJ version that prevails.

4.4.2 Gestion directe (passation des marchés)

Un marché de service en gestion directe sera conclu en vue de sélectionner un bureau d'assistance technique internationale (ou entité ayant passé les piliers en appui à la coordination, cohérence intrinsèque du programme et renforcement des capacités techniques des acteurs pour la mise en œuvre de l'action et sa capitalisation.

4.4.3 Gestion indirecte avec une entité ayant passé les piliers

Une partie de cette action sera mise en œuvre en gestion indirecte avec l'Agence Française de développement (AFD). Cette mise en œuvre implique les activités liées aux OS1, OS2 et OS3 (produits 1.1-1.2-1.3, 2.1-2.2, et 3.1) - cf. §3.5 logique d'intervention. En continuité avec les travaux précédents déjà menés par l'AFD et conformément à la TEI, l'AFD sera notamment responsable des activités suivantes :

- Appui à l'élaboration des schémas d'aménagement du territoire de Anjouan et Grande Comore (en continuité de celui de Mohéli élaboré précisément par l'AFD en 2021)
- Mise en œuvre partielle de certains projets prioritaires verts et bleus du schéma d'aménagement du territoire de Mohéli.

L'entité a été sélectionnée sur la base de critères suivants:

- Positionnement stratégique pertinent par rapport aux engagements multilatéraux de l'UE, en particulier par rapport à la TEI aux Comores
- Mobilisation complémentaire de financements additionnels pour l'atteinte des objectifs
- Expérience méthodologique en approche territoriale participative et en conduite du changement;
- Expérience technique en économie verte et bleue et en environnement;
- Expérience et connaissance de l'Union des Comores

Si l'entité envisagée doit être remplacée, les services de la Commission peuvent sélectionner une autre entité de remplacement sur la base des mêmes critères. Si l'entité est remplacée, la décision de la remplacer doit être justifiée par une mise à jour de la décision.

4.4.4 Gestion indirecte avec le pays partenaire

Une partie de la présente action ayant pour objectif d'atteindre les OS1, OS2 et OS3 (cf. §3.5 logique d'intervention) peut être mise en œuvre en gestion indirecte avec l'Union des Comores conformément aux modalités suivantes:

Le pays partenaire agira en tant que pouvoir adjudicateur/administration contractante dans le cadre des procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions. La Commission procédera à un contrôle ex ante de toutes les procédures de passation de marchés sauf lorsque des devis-programmes sont concernés, auquel cas la Commission exerce un contrôle ex ante pour les marchés dont le montant est supérieur à 100 000 EUR (ou inférieur, en fonction de l'évaluation des risques) et peut exercer un contrôle ex post pour les marchés dont le montant est inférieur à ce montant. La Commission procédera à un contrôle ex ante des procédures d'octroi de subventions pour tous les contrats de subvention.

Les paiements sont exécutés par la Commission sauf lorsque des devis-programmes sont concernés, auquel cas les paiements sont exécutés par le pays partenaire pour les frais de fonctionnement ordinaires, l'exécution des marchés en régie et les contrats dont le montant est inférieur à 300 000 EUR pour les marchés et pour les subventions.

La contribution financière couvre pour un montant de 500 000 EUR les frais de fonctionnement ordinaires découlant des devis-programmes.

Le pays partenaire applique les règles de la Commission en matière de passation de marchés et d'octroi de subventions. Ces règles seront fixées dans la convention de financement qui sera conclue avec le pays partenaire.

a) Vue d'ensemble de la mise en œuvre

| | |
|---|--|
| Activité/objectif/produit, y compris le lieu | Type de financement (marchés de travaux, de fournitures ou de services, subvention, devis-programme) |
| Objectifs spécifiques 1-2-3 en Union des Comores Activités de formation, concertation, capitalisation, diffusion, sensibilisation, conseil, travaux d'aménagement locaux, fournitures et équipements d'appoint, financement de micro-projets des opérateurs nationaux institutionnels-société civile et professionnels | Devis Programme (dont services – travaux – fournitures et subvention) |

b) Mise en œuvre par l'intermédiaire d'un devis-programme

Le pouvoir adjudicateur dans le cadre de ces activités sera le Ministre de l'Agriculture, de la Pêche, de l'Environnement, du Tourisme et de l'Artisanat.

Un régisseur et un comptable, ainsi que leurs suppléants, seront désignés par le pouvoir adjudicateur pour la gestion et la mise en œuvre du devis-programme, en accord avec le chef de Délégation et après un processus de sélection compétitif ouvert et transparent, basé sur les capacités et l'expérience (observé par l'UE ou son représentant).

En fonction des pouvoirs qui leur sont délégués par l'autorité du pays partenaire qui les a désignés, le régisseur et le comptable élaborent le devis-programme, l'exécutent, passent des marchés, octroient des subventions, engagent les dépenses et effectuent les paiements correspondants.

Le régisseur et le comptable remettent leurs rapports techniques et financiers au comité de pilotage du projet, au Ministre de l'Agriculture, de la Pêche, de l'Environnement, du Tourisme et de l'Artisanat, ainsi qu'une copie au chef de la Délégation de l'UE. Leur action est évaluée chaque année sur base d'objectifs préalablement définis.

4.5 Critères d'éligibilité géographique pour les marchés et les subventions

L'éligibilité géographique au regard du lieu d'établissement pour la participation aux procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions et au regard de l'origine des fournitures achetées, telle qu'elle est établie dans l'acte de base et énoncée dans les documents contractuels pertinents, est applicable sous réserve des dispositions suivantes.

L'ordonnateur compétent de la Commission peut étendre l'éligibilité géographique sur la base de l'urgence ou de l'indisponibilité des services sur les marchés des pays ou territoires concernés, ou dans d'autres cas dûment justifiés où l'application des règles d'éligibilité rendrait impossible ou excessivement difficile la réalisation de cette action (article 28, paragraphe 10, du règlement IVDCI - Europe dans le monde).

4.6 Budget indicatif

| Composantes budgétaires indicatives | Contribution de l'UE (EUR) |
|--|-----------------------------------|
| Modalités de mise en œuvre – cf section 4.4 | |

| | |
|--|-------------------|
| Objectif spécifique 1 « La conservation et gestion durable et inclusive des écosystèmes insulaires sont renforcées dans les territoires d'intervention, en tenant compte des besoins socio-économiques des communautés locales », composé de : | 8 700 000 |
| Subvention (gestion directe) – cf. section 4.4.1 | 3 000 000 |
| Passation de marchés (gestion directe) – cf. section 4.4.2 | 700 000 |
| Gestion directe avec une entité ayant passé les piliers – cf. section 4.4.3 | 3 000 000 |
| Gestion indirecte avec le pays partenaire – cf. section 4.4.4 | 2 000 000 |
| Objectif spécifique 2 « Des systèmes alimentaires nationaux davantage basés sur des modes de production bleus et verts, de commercialisation et de consommation plus durables, diversifiés, sains et résilients au changement climatique sont atteints», composé de : | 6 200 000 |
| Subvention (gestion directe) – cf. section 4.4.1 | 2 000 000 |
| Passation de marchés (gestion directe) – cf. section 4.4.2 | 700 000 |
| Gestion directe avec une entité ayant passé les piliers – cf. section 4.4.3 | 1 000 000 |
| Gestion indirecte avec le pays partenaire – cf. section 4.4.4 | 2 500 000 |
| Objectif spécifique 3 « Les dynamiques de gouvernance institutionnelle territoriale inclusives intégrant les enjeux environnementaux sont renforcées», composé de : | 4 500 000 |
| Subvention (gestion directe) – cf. section 4.4.1 | 1 000 000 |
| Passation de marchés (gestion directe) – cf. section 4.4.2 | 600 000 |
| Gestion directe avec une entité ayant passé les piliers – cf. section 4.4.3 | 2 000 000 |
| Gestion indirecte avec le pays partenaire – cf. section 4.4.4 | 900 000 |
| <i>enveloppe totale de la section 4.4. :</i> | <i>19 400 000</i> |
| <i>Subventions — enveloppe totale de la section 4.4.1</i> | <i>6 000 000</i> |
| <i>Passation de marchés — enveloppe totale de la section 4.4.1</i> | <i>2 000 000</i> |
| Evaluation – cf. section 5.2 | 500 000 |
| Audit – cf. section 5.3 | |
| Provision pour dépenses imprévues | 500 000 |
| Totaux | 20 400 000 |

4.7 Structure organisationnelle et responsabilités

Le pilotage et le suivi de la mise en œuvre du programme sera structuré comme suit :

Pilotage et suivi global.

Le suivi global de l'action sera effectué au niveau macro en lien avec les groupes techniques de dialogue pertinent constitués au niveau du gouvernement et avec les partenaires au développement dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du Plan Comores Emergent.

Un comité de pilotage (COFIL) stratégique assurera au niveau central le pilotage et le suivi global de la mise en œuvre de l'Action. Il maintient la vision stratégique, assure le soutien politique et la coordination intersectorielle de l'action, la recadre et aide à la résolution de problèmes quand nécessaire. Il se réunit au

moins une à deux fois par an. Co-présidé par l'Union européenne et le pays partenaire, ce groupe est composé de représentants permanents, désignés au démarrage de l'Action, des directions techniques pertinentes des Ministère de

- (i) Agriculture-Pêche-Environnement-Tourisme,
- (ii) Aménagement du territoire, Urbanisme, chargé des affaires foncières
- (iii) Santé-Solidarité-Protection sociale et Promotion du Genre
- (iv) Autres directions utiles à l'action (sécurité civile notamment).

S'y ajouteront des représentants de l'Agence Nationale des Aires Protégées, de l'Agence Nationale des Déchets, de la Chambre Nationale de l'Agriculture et de la Pêche, de l'Union des Chambres de Commerce Industrie et Artisanat, de la Direction nationale de la Sécurité civile, de l'Association nationale des maires, ainsi que des représentants de la société civile et du secteur privé.

Les bailleurs pertinents à l'action sont membres observateurs.

Une fois par an, le COPIL inclut les représentants des comités insulaires.

Pilotage et suivi insulaire /local.

Au niveau de chaque île, un comité de pilotage insulaire consultatif sera également mis en place et fera le lien notamment avec les Gouvernorats et Schéma d'aménagement du territoire. Ce comité veille à la prise en compte des spécificités insulaires. Il se réunit deux à trois fois par an et ses propositions sont rapportées formellement au COPIL suivant. Il comprendra notamment les représentants des directions et Chambre consulaires insulaires, de l'Association insulaire des Maires, ainsi que la société civile, le secteur privé et les opérateurs subventionnés pour la mise en œuvre du programme au niveau de chaque île.

Au niveau de chaque zone d'intervention, un comité de pilotage local sera de plus institué, incluant les représentants des villages et des communes rurales, du CRDE et de l'aire protégée avoisinante ainsi que l'opérateur subventionné.

Assistance technique internationale :

Le bureau d'assistance technique veille au quotidien à la cohérence interne du programme et aux principes soutenant l'approche territoriale de l'action : concentration dans l'espace des actions, conduite du changement et approche participative ascendante ; elle délivre des appuis méthodologiques et techniques, renforce les capacités des acteurs de la mise en œuvre (bénéficiaires de subvention ET équipe projet), mobilise des partenariats additionnels faisant levier sur l'action et assurant sa durabilité (société civile, diaspora, partenaires techniques et financiers).

L'assistance technique rédige un rapport semestriel d'activité et rend compte de la globalité du programme au COPIL et à l'Union européenne.

Equipe gestionnaire du Devis Programme

Une équipe projet sera constituée pour la gestion de l'action exécutée sous devis -programme. Les gestionnaires (régisseurs et comptable) et cadres sont sélectionnés à l'issue d'un processus compétitif, transparent, dument approuvé par la Délégation de l'UE. Cette équipe bénéficie de l'assistance technique du bureau d'étude sélectionné. L'équipe projet interagit avec l'ensemble des acteurs de l'action (en gestion directe et indirecte) et conserve une vision globale de l'action. Elle rédige un rapport semestriel d'activité et rend compte au COPIL, au Ministère de tutelle, ainsi qu'à l'Union européenne.

Dans le cadre de ses prérogatives en matière d'exécution budgétaire et de sauvegarde des intérêts financiers de l'Union, la Commission peut participer aux structures de gouvernance susmentionnées mises en place pour gérer la mise en œuvre de l'action.

4.8 Conditions préalables

Néant

5 MESURE DE PERFORMANCE

5.1 Suivi et rapports

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités du partenaire de mise en œuvre. À cette fin, chaque partenaire de mise en œuvre doit établir un système de suivi interne, technique et financier permanent pour l'action et élaborer régulièrement des rapports d'avancement (au moins une fois par an) et des rapports finaux. Chaque rapport rendra compte avec précision de la mise en œuvre de l'action, des difficultés rencontrées, des changements mis en place, ainsi que des résultats obtenus (réalisations et effets directs), mesurés par rapport aux indicateurs correspondants, en utilisant comme référence la matrice du cadre logique (pour la modalité de projet).

S'inscrivant dans le cadre d'une initiative «Team Europe», le suivi et rapports de l'action contribueront au suivi et rapports de la Team Europe Initiative « Pacte vert et bleu pour une croissance inclusive » et vice versa.

Les rapports seront présentés de manière à permettre le suivi des moyens envisagés et employés et des modalités budgétaires de l'action. Le rapport final, narratif et financier, couvrira toute la période de mise en œuvre de l'action. Il rendra notamment compte de l'évolution de l'ensemble des indicateurs établis grâce à une analyse comparative entre l'étude préliminaire inscrite à l'action qui sera menée dès la première année de mise en œuvre (permettant de déterminer un état de référence de l'ensemble des paramètres environnementaux, économiques, sociaux et nutritionnels requis et pouvant être complétée par les données déjà acquises par les gestionnaires de site) et de l'étude de situation au moment de la clôture de l'action. Le suivi sera basé, dans la mesure du possible, sur des indicateurs ventilés par sexe (minimum), âge et handicap. Il sera évalué également comment l'action contribue à la réalisation des droits humains et contribue à l'égalité des sexes. Pour cela, les ODD de l'Agenda 2030 et les indicateurs du plan d'action sur l'égalité des sexes (GAP III, 2021-2025) seront privilégiés.

La Commission peut effectuer d'autres visites de suivi du projet, par l'intermédiaire de son propre personnel et de consultants indépendants directement recrutés par la Commission pour réaliser des contrôles de suivi indépendants (ou recrutés par l'agent compétent engagé par la Commission pour mettre en œuvre ces contrôles).

5.2 Evaluation

Compte tenu de l'importance de l'action, des évaluations à mi-parcours et finale ou ex-post pourront être effectuées pour cette action, ou une de ses composantes par des consultants indépendants ou à travers une mission conjointe contracté(es) par la Commission ou par un partenaire de mise en œuvre.

- L'évaluation à mi-parcours sera réalisée pour résoudre des problèmes, tirer des enseignements, pour la mise en œuvre de la deuxième phase de l'action, et/ou mobilisation de fonds complémentaires dans le cadre de la Team Europe Initiative. Elle s'attachera à pré-identifier/renforcer les processus de capitalisation de l'action pour la pérennité, la réplication et mise à l'échelle des bonnes pratiques.
- L'évaluation finale ou ex-post sera réalisée au titre de l'obligation de rendre des comptes et de tirer des enseignements à plusieurs niveaux (y compris pour une révision de la politique menée), en tenant compte notamment de la possibilité de passage à l'échelle des bonnes pratiques et actions innovantes ou actions pilotes de l'Action.
- Une expertise sur les droits humains et l'égalité de genre pourra être sollicitée pour accompagner les équipes d'évaluation. Les évaluations reposeront sur une approche fondée sur les droits humains et le genre et rendront compte des résultats relatifs au renforcement de la participation, de la non-discrimination et de l'égalité des sexes, de la transparence, de la reddition des comptes et de l'application du droit.
- S'inscrivant dans le cadre d'une initiative « Team Europe », les évaluations réalisées conjointement avec d'autres États membres contributeurs et les institutions européennes de financement du développement

seront l'option privilégiée pour fournir une vue d'ensemble de l'action dans le cadre de l'impact plus large de l'initiative.

La Commission informera le partenaire chargé de la mise en œuvre au moins 3 mois avant les dates envisagées pour les missions d'évaluation. Le partenaire chargé de la mise en œuvre collaborera de manière efficace et effective avec les experts chargés de l'évaluation, notamment en leur fournissant l'ensemble des informations et des documents nécessaires et en leur assurant l'accès aux locaux et aux activités du projet.

Les rapports d'évaluation seront communiqués au pays partenaire et aux autres parties prenantes clés. Le partenaire chargé de la mise en œuvre et la Commission analyseront les conclusions et les recommandations des évaluations et décideront d'un commun accord, le cas échéant en accord avec le pays partenaire, des actions de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation du projet.

Un ou plusieurs marchés de services d'évaluation pourront être conclus.

5.3 Audit et vérifications

Sans préjudice des obligations applicables aux contrats conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

6 COMMUNICATION STRATÉGIQUE ET DIPLOMATIE PUBLIQUE

Pour le cycle de programmation 2021-2027 une nouvelle approche de fond commun, planification et mise en œuvre de la communication stratégique et de diplomatie publique a été adoptée.

La communication et la visibilité de l'UE reste une obligation juridique pour toutes les actions extérieures financées par l'UE, afin de faire connaître le soutien de l'Union européenne à leur travail auprès des publics concernés, notamment en utilisant l'emblème de l'UE et une brève déclaration de financement, sur tous les supports de communication liés aux actions concernées.

Cette obligation s'applique de la même manière, que les actions concernées soient mises en œuvre par la Commission, des pays partenaires, des contractants, des bénéficiaires de subventions ou des entités chargées de l'exécution telles que les agences des Nations unies, les institutions financières internationales et les agences des États membres de l'UE.

Cependant, les documents d'action des programmes sectoriels spécifiques ne sont en principe plus tenus de prévoir des activités de communication et de visibilité sur les programmes concernés. Ces montants seront prévus dans des facilités de coopération établies par des documents d'action de mesures d'accompagnement, permettant aux Délégations de planifier et mettre en œuvre des activités de communication stratégique et de diplomatie publique pluriannuelles avec une masse critique suffisante pour être efficaces à l'échelle nationale.

Appendix 1 RAPPORT DANS OPSYS

Une Intervention (également appelée projet/programme) est l'entité opérationnelle associée à un ensemble cohérent d'activités et de résultats structurés dans un cadre logique visant à apporter un changement ou un progrès en matière de développement. Les interventions sont les entités les plus efficaces (donc optimales) pour le suivi opérationnel par la Commission de ses opérations extérieures en matière de développement. En tant que telles, les Interventions constituent l'unité de base pour la gestion des mises en œuvre opérationnelles, l'évaluation des performances, le suivi, l'évaluation, la communication interne et externe, le reporting et l'agrégation.

Les interventions primaires sont des contrats ou des groupes de contrats produisant des résultats et répondant à la règle suivante: « un contrat donné ne peut contribuer qu'à une seule intervention primaire et pas à plus d'une ». Un contrat individuel qui ne produit pas de résultats directs et ne peut pas être logiquement groupé avec d'autres contrats produisant des résultats est considéré comme une « entité de soutien ». L'ajout de toutes les interventions primaires et entités de soutien équivaut au portefeuille de développement complet de l'Institution.

La présente Action est identifiée comme

| Niveau Contract | |
|-------------------------|---|
| Contrat individuel 1 | Passation de marchés Evaluation et Audit EUR 500 000 |
| Groupe de contrats 1 | Objectif spécifique 1 « La conservation et gestion durable et inclusive des écosystèmes insulaires sont renforcées dans les territoires d'intervention, en tenant compte des besoins socio-économiques des communautés locales », composé de : Subvention (gestion directe) EUR 3 000 000 Passation de marchés (gestion directe) EUR 700 000 Gestion directe avec une entité ayant passé les piliers EUR 3 000 000 Gestion indirecte avec le pays partenaire EUR 2 000 000 |
| Groupe de contrats 2 | Objectif spécifique 2 « Des systèmes alimentaires nationaux davantage basés sur des modes de production bleus et verts, de commercialisation et de consommation plus durables, diversifiés, sains et résilients au changement climatique sont atteints», composé de : Subvention (gestion directe) EUR 2 000 000 Passation de marchés (gestion directe) EUR 700 000 Gestion directe avec une entité ayant passé les piliers EUR 1 000 000 Gestion indirecte avec le pays partenaire EUR 2 500 000 |
| Groupe de contrats 3 | Objectif spécifique 3 « Les dynamiques de gouvernance institutionnelle territoriale inclusives intégrant les enjeux environnementaux sont renforcées», composé de : Subvention (gestion directe) EUR 1 000 000 Passation de marchés (gestion directe) EUR 600 000 Gestion directe avec une entité ayant passé les piliers EUR 2 000 000 Gestion indirecte avec le pays partenaire EUR 900 000 |